



# BILAN

de la concertation

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements  
Grand Chambéry

<b>préambule</b>	<b>5</b>
<b>la concertation en chiffre entre décembre 2015 et janvier 2019</b>	<b>6</b>
<b>introduction</b>	<b>7</b>
# Qu'est ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?	8
<b>Qu'est ce qu'un document d'urbanisme ?</b>	
<b>Le contenu du PLUi HD</b>	
<b>Le cadre réglementaire du PLUi HD</b>	
<b>Le contexte de l'élaboration du PLUi HD</b>	
# Les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?	11
<b>Les objectifs en matière d'urbanisme, de changement climatique, d'économie, d'environnement et de tourisme</b>	
<b>Les objectifs en matière d'Habitat et de Déplacements</b>	
# La gouvernance et la collaboration technique et politique pour un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements partagé	15
<b>Les modalités de collaboration pour l'élaboration du PLUi HD</b>	
<b>Le schéma d'organisation de la démarche du PLUi HD</b>	
# Les différentes phases d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements	19
<b>Le calendrier d'élaboration du PLUi HD</b>	
# Les grands principes et modalités de la concertation publique	20
<b>La concertation prévue par la loi et par la délibération du Conseil communautaire du 18 mai 2017</b>	
<b>Les modalités de la concertation</b>	<b>22</b>
# Une concertation territorialisée qui touche tous les publics	22
<b>Un projet concerté</b>	
# La concertation à destination des citoyens	25
<b>S'informer, s'exprimer, débattre et échanger</b>	
● La prise en compte des avis des habitants	
● La transmission des demandes des mairies à l'agglomération	
<b>Les supports d'information et de communication</b>	
● La presse communautaire	
● La presse locale	
● Les invitations personnalisées	
● Le site internet de l'agglomération	
● Les réseaux sociaux Facebook et Tweeter	
● La communication print	

- Les questions d'habitants du PLUi HD
- Les panneaux d'exposition et d'information
- Les vidéos pédagogiques
- Les vidéos des temps de concertation

#### **Les supports d'expression**

- Les courriers, courriels et le formulaire en ligne
- Les registres d'expression

#### **Les temps de concertation citoyenne**

- Les ateliers de concertation citoyenne
  - Sur la phase diagnostic
  - Sur la phase projet
  - Sur la phase règlementaire
- Les conférences thématiques
- Les réunions publiques organisées à la demande des communes
- Les contributions du Conseil Local de Développement
- Les temps de concertation à destination du jeune public
- La Foire de Savoie 2017
- Les ateliers du projet d'agglomération «La Fabrique du territoire»
- L'exposition itinérante « Les clés pour comprendre le PLUi HD »

### # La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

61

#### **Les temps de concertation avec les élus du territoire**

- Les séminaires élus
  - Sur la phase diagnostic
  - Sur la phase projet
  - Sur la phase règlementaire
- Les conférences des Maires
- Les Rencontres communales politiques (réunions thématiques)
- Les Rencontres avec les élus de secteur (réunions territorialisées)
- Les débats en Conseils municipaux

#### **Les temps de concertation avec les techniciens des communes et de l'agglomération**

- Les réunions avec les référents techniques des communes
- Les réunions avec les référents techniques de l'agglomération

#### **Les temps de gouvernance**

- Le Comité de Pilotage du PLUi HD
- Le Comité Technique du PLUi HD
- La Commission urbanisme
- Le Conseil communautaire

### # La concertation à destination des acteurs du territoire

75

#### **Les temps de concertation avec les associations**

#### **Les temps de concertation avec les acteurs économiques**

#### **Les temps de concertation avec les PPA**

## les questionnements et les apports de la concertation

79

### # Sur la phase diagnostic

79

#### Les sujets de la concertation

- Les objectifs de la concertation sur la phase de diagnostic
- Les priorités identifiées par les participants aux temps de concertation

#### Les réponses du projet de PLUi HD

- Les éléments qui ont été intégrés dans le projet de PLUi HD

### # Sur la phase de projet d'aménagement et de développement durable

84

#### Les sujets de la concertation

- Les objectifs de la concertation sur la phase de PADD
- Les priorités identifiées par les participants aux temps de concertation

#### Les réponses du projet de PLUi HD

- Les éléments qui ont été intégrés dans le projet de PLUi HD

### # Sur la phase règlementaire

88

#### Les sujets de la concertation

- Les objectifs de la concertation sur la phase règlementaire
- Les priorités identifiées par les élus participant aux temps de concertation
- Les questionnements posés par les citoyens participants aux temps de concertation

#### Les réponses du projet de PLUi HD

- Les éléments qui ont été intégrés dans le projet de PLUi HD



# préambule

Ce document retrace l'ensemble des modalités de concertation mises en oeuvre par Grand Chambéry dans le cadre de l'élaboration de son PLUi HD.

En accord avec sa politique de participation citoyenne, et comme stipulé dans l'article L103-2 du code de l'urbanisme (annexé à la délibération d'arrêt du projet et joint à l'enquête publique), la métropole a proposé une démarche de concertation liant les habitants et les acteurs du territoire à ce projet pluri thématiques.

La concertation du PLUi HD s'est déroulée sur trois phases, en mobilisant des outils alliant temps d'échange, d'information et de réflexion, dans une approche territorialisée :

- La 1<sup>ère</sup> phase de concertation en 2015/2016 a permis aux habitants et acteurs du territoire de réfléchir et de partager un diagnostic de leur territoire.
- La 2<sup>ème</sup> phase de concertation en 2016/2017 a permis aux habitants et acteurs du territoire d'alimenter les grandes orientations en terme d'aménagements et de développement durables du PLUi HD.
- La 3<sup>ème</sup> phase de concertation en 2017/2018, a permis d'alimenter la traduction de ces objectifs en règles d'urbanisme.

Ce bilan reprend les principaux éléments de la concertation menée. Pour une approche plus spécifique des différentes contributions, il conviendra de se référer aux comptes rendus qui ont été rédigés après chaque temps de rencontre, tous accessibles sur le site de Grand Chambéry : <https://www.grandchambery.fr/>

# la concertation en chiffre entre décembre 2015 et janvier 2019



## CONCERTATION CITOYENNE

- 520** participants à **20** ateliers citoyens
- 240** participants à **8** conférences thématiques
- 170** participants à **5** réunions publiques
- 450** contributions de particuliers
- 11** interventions auprès de **5** classes de lycées et CMJ
- 4** rencontres du CLD
- 1** stand sur la Foire de Savoie



## CONCERTATION DES ELUS COMMUNAUX

- 300** participants aux **8** séminaires élus
- 143** rencontres communales
- 38** débats du PADD en Conseils municipaux
- 4** conférences des Maires



## CONCERTATION TECHNIQUE

- 27** réunions collégiales des différentes directions de Grand Chambéry
- 25** réunions thématiques avec les acteurs du territoire
- 5** réunions PPA
- 3** réunions collectives avec les techniciens communaux...  
(+réunions et rdv téléphoniques individuels entre les techniciens de l'agglomération et des communes)
- 2** réunions regroupant les associations du territoire



## GOUVERNANCE

- 14** comités de pilotage
- 5** comités techniques
- 13** commissions urbanisme
- 3** conseils communautaires

# introduction



## # Qu'est ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

### Qu'est ce qu'un document d'urbanisme ?

Les documents d'urbanisme visent à planifier et organiser l'urbanisation et l'aménagement d'un territoire, ils réglementent le droit des sols. Ils peuvent être élaborés à l'échelle d'un bassin de vie, d'une agglomération, d'une intercommunalité, d'une commune.

Il s'agit par exemple :

- des plans locaux d'urbanisme (PLU),
- des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi),
- des schémas de cohérence territoriale (ScoT),
- etc.



Un Plan local d'urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements établit un projet politique d'urbanisme et d'aménagement pour le territoire. Sur la base de ce projet, il vient fixer :

- les règles d'occupation des sols et de constructibilité (hauteurs maximales, alignement des façades, règles de stationnement, espaces extérieurs...)
- des intentions d'aménagement sur des secteurs à enjeux
- l'ensemble de la politique de l'habitat de l'agglomération. Il permet de gérer le parc immobilier, privé comme public, les nouvelles constructions pour répondre aux besoins de logement de la population en respectant les principes de diversité sociale et de renouvellement urbain.
- les règles fixant l'organisation des transports de personnes, des transports de marchandises, des transports publics, la circulation et le stationnement.

Le PLUi HD s'impose à tous : particuliers, administrations et entreprises. C'est sur la base de ces règles que les maires délivrent les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Elaboré à l'échelle de l'agglomération, le PLUi HD de Grand Chambéry se présentera sous la forme d'un document unique qui remplacera les PLU communaux actuellement en vigueur.

Il permettra l'émergence d'un projet de territoire cohérent et partagé par le élu et les citoyens pour les 10 à 15 prochaines années tout en respectant les identités locales et la diversité de l'ensemble des communes.



# introduction



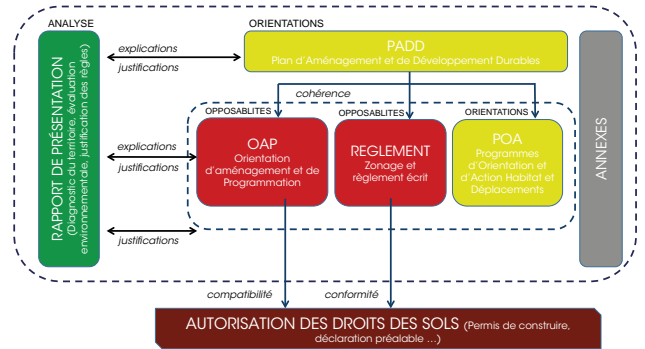
# Qu'est ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

## Le contenu du PLUi HD

### LES PIÈCES DU PLUi HD



### ARTICULATION ENTRE LES PIÈCES DU PLUi HD



### LES DIFFÉRENTS PLANS DE SECTEUR DU PLUi HD

Afin d'adapter le PLUi HD aux spécificités locales des différents territoires qui composent le Grand Chambéry, les pièces règlementaires du PLUi HD seront découpées en 4 secteurs :

- le secteur urbain
- le secteur Piémonts
- le secteur du cœur des Bauges
- le secteur du plateau de la Leysse

Le PLUi HD sera ainsi composé de 4 règlements différents, 1 pour chaque secteur

Secteur urbain	
Barberaz	Cognin
Barby	Jacob-Bellecombette
Bassens	La Motte-Servolex
Challes-les-eaux	La Ravoire
Chambéry	Saint-Alban-en-Leysse



Secteur du Cœur des Bauges	
Aillon-le-Jeune	Aillon-le-Vieux
Arlith	Bellecombe-en-Bauges
Le Châtelard	La Compôte
Daucy	Ecole
Jarsy	Lescheraines
La Motte-en-Bauges	Le Noyer
Saint-François-de-Sales	Sainte-Reine

Secteur des Piémonts	
Montagnole	Sonnaz
Saint-Baldoph	Vimines
Saint-Cassin	Saint-Jeoire-Pieux
Saint-Sulpice	

Secteur Plateau de la Leysse	
Curienne	La Thuile
Les Déserts	Thoiry
Saint-Jean-d'Arvey	Vérel-Pragondran

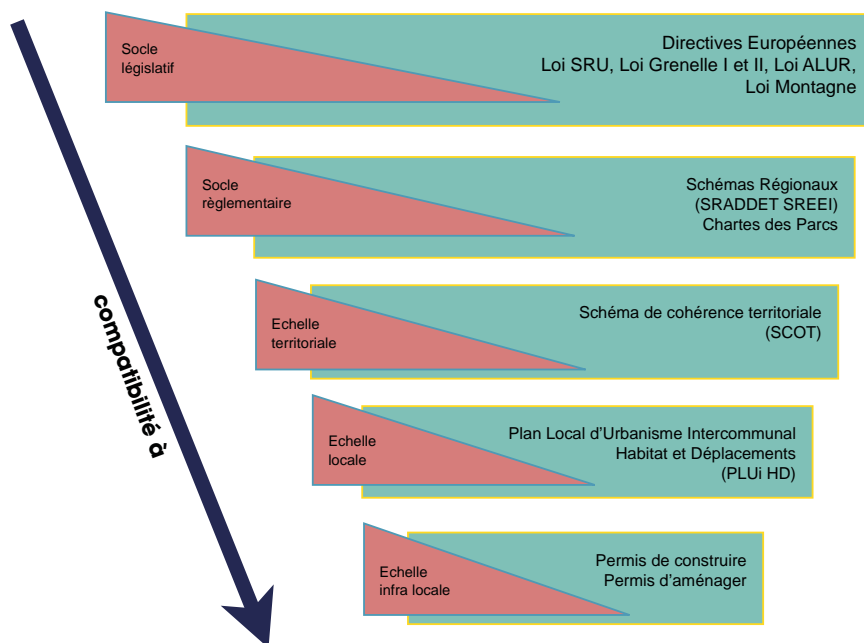
# introduction



# Qu'est ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

## Le cadre réglementaire du PLUi HD

- Le PLUi HD n'est pas le seul document de planification territoriale. Il s'inscrit dans une politique globale d'aménagement du territoire menée par l'ensemble des acteurs publics. Afin de ne pas multiplier des règles contradictoires, il existe une hiérarchie entre les documents de planification. Le PLUi HD doit être compatible avec les documents « de rang supérieur », c'est-à-dire qu'il ne doit pas contredire leurs dispositions.



# introduction



## # Qu'est ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

### Le contexte de l'élaboration du PLUi HD

Le 24 novembre 2016, dans le prolongement de la loi NOTRe, un arrêté préfectoral fusionne la communauté d'agglomération Chambéry métropole et la communauté de communes Cœur des Bauges à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le nouvel ensemble devient la communauté d'agglomération Chambéry Métropole - Cœur des Bauges, renommée Grand Chambéry début 2018.

Grand Chambéry est constituée de 38 communes membres, toutes dotées d'un document d'urbanisme communal selon la répartition suivante :

- 31 communes disposant d'un PLU, dont 9 relevant du régime juridique applicable antérieurement à la loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II »,
- 4 communes disposant d'un POS,
- 3 cartes communales

Avant leur fusion, les deux collectivités étaient compétentes en matière de PLU et documents d'urbanisme. Elles avaient prescrit, chacune sur leur territoire respectif, l'élaboration de leur PLUi :

- le Conseil communautaire de Chambéry métropole avait décidé, par délibération du 2 juillet 2015, d'engager un processus de transfert de la compétence « documents d'urbanisme ». Les conseils municipaux des communes membres avaient tous délibéré favorablement pour approuver ce transfert de compétence. Celui-ci a donc pu être prononcé par arrêté du préfet de la Savoie du 27 novembre 2015. Le Conseil communautaire avait également décidé d'intégrer le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacement Urbain (PDU) à la démarche PLUi en complétant sa délibération de prescription initiale par une délibération complémentaire du 21 décembre 2016.
- la communauté de communes Cœur des Bauges avait fait le même choix du transfert qui a été prononcé par les arrêtés du Préfet de la Savoie en date du 25 et du 26 août 2015 modifiant les statuts de la Communauté de communes du Cœur des Bauges. La collectivité n'avait quant à elle pas élaboré de PLH et de PDU sur son territoire et a prescrit un PLUi sans ces deux volets.

Dans un souci de cohérence des politiques publiques à développer sur le nouveau périmètre intercommunal et pour répondre aux nécessités d'efficacité technique et de bonne gestion financière, la nouvelle collectivité a décidé de fusionner les procédures de PLUi engagées antérieurement. C'est ainsi que Chambéry métropole-Cœur des Bauges valide, par délibération en date du 18 mai 2017 la fusion des deux procédures engagées. Cette délibération précise les modifications apportées aux objectifs définis dans les délibérations initiales et expose les nouvelles modalités de concertation et de collaboration entre la Communauté d'agglomération et les communes membres.

Le PLUi HD du Grand Chambéry s'est donc élaboré en deux temps, un premier temps avant la fusion des collectivités et des démarches et un second temps, après la fusion des deux procédures engagées.

## # Les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

### Les objectifs en matière d'urbanisme, de changement climatique, d'économie, d'environnement et de tourisme

Les objectifs définis lors des prescriptions initiales (délibération de Chambéry métropole du 16 décembre 2015, complétée le 21 décembre 2016 et délibération de Cœur des Bauges du 24 novembre 2015) sont inchangés et étendus au territoire élargi, dans une recherche de cohérence globale et de synergie dans les objectifs communs (économie, ressources, tourisme...).

Ces objectifs, au nombre de 7, sont les suivants :

- affirmer un projet à l'échelle du territoire intercommunal à l'horizon 2030, qui assure un aménagement et un développement durable de l'ensemble du territoire de Grand Chambéry, fort, cohérent, et riche aussi de sa diversité, en veillant également à sa bonne articulation avec les territoires voisins et les enjeux supra-communautaires,
- conforter l'attractivité du territoire, qui bénéficie d'une situation privilégiée en porte d'entrée du sillon alpin avec les grandes infrastructures de communication, en promouvant et accompagnant notamment des projets structurants, emblématiques et novateurs, bien intégrés dans le territoire,
- déterminer l'organisation et le développement de l'urbanisation en préservant au mieux les espaces agricoles naturels et paysagers, en assurant un développement urbain maîtrisé, en limitant la consommation d'espace, en recherchant une intensification urbaine tout en veillant à la qualité des espaces bâtis, et en favorisant le renouvellement urbain sur les pôles de centralité, en adéquation notamment avec la desserte par les transports collectifs ainsi que les équipements et services,
- en matière de changement climatique et d'énergie : favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, (notamment en promouvant la réduction des consommations d'énergie et couverture des besoins restants par des énergies renouvelables), la production énergétique à partir de sources renouvelables ; préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts,
- en matière d'économie : développer et structurer un territoire attractif, porteur d'innovation et favorable au développement d'une agglomération connectée et des proximités, permettre la restructuration des sites économiques, soutenir le développement économique, maintenir et promouvoir les services et commerces, y compris de proximité, promouvoir également le développement des réseaux numériques, encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire porteuse d'innovation sociale et créatrice d'emploi,

# introduction



## # Les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

### Les objectifs en matière d'urbanisme, de changement climatique, d'économie, d'environnement et de tourisme (suite)

- en matière d'environnement : renforcer l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels par une approche environnementale adaptée au territoire et à ses enjeux :
  - mieux prendre en compte les enjeux liés aux milieux aquatiques et aux zones humides, veiller à la prévention des risques,
  - préserver les ressources en eau,
  - intégrer les éléments de la trame verte et bleue, assurer au mieux la préservation et la remise en état des continuités écologiques, et s'appuyer sur les richesses existantes du territoire,
  - rechercher une meilleure utilisation de la ressource forestière qui occupe plus de la moitié du territoire de l'agglomération et en favoriser les conditions d'exploitation,
  - préserver au mieux les espaces agricoles et notamment accompagner l'agriculture périurbaine, en limitant strictement les constructions nouvelles dispersées,
  - contribuer à la sauvegarde du patrimoine bâti et de l'identité architecturale et paysagère du territoire, notamment sur les espaces de montagne, en limitant l'extension des hameaux et en préservant les fronts bâtis traditionnels tout en favorisant l'intégration contemporaine et la prise en compte des enjeux environnementaux,
- en matière de tourisme : renforcer l'attractivité touristique et les fonctions de l'agglomération au cœur d'un département à vocation touristique majeure en lien notamment avec le schéma de développement touristique. Sur le massif des Bauges, accompagner l'activité des bases de sports et de loisirs et autres sites touristiques (Les Déserts, Aillons-Margériaz, Saint-François-de-Sales, Iles du Chéran...) et favoriser la pérennité et l'amélioration de la qualité du parc d'hébergement touristique marchand et d'hôtellerie/restauration (rénovation des centres de vacances, réhabilitation des lits peu utilisés pour les remettre sur le marché).



## # Les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

### Les objectifs en matière d'Habitat et de Déplacements

La Communauté d'agglomération étant à la fois compétente en matière d'habitat et autorité organisatrice des transports (au sens de l'article L. 1231-1 du code des transports), il s'agit dans le cadre de cette fusion, d'élaborer un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la nouvelle entité Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains. Il s'agit donc d'élaborer un PLUi HD.

Grand Chambéry souhaite ainsi affirmer et engager cette démarche innovante qui permettra notamment de simplifier les procédures, de renforcer une réflexion commune et partagée, en concertation avec la population, autour des enjeux d'urbanisme, d'habitat et de déplacements, d'harmoniser ces différentes politiques publiques dans un document intégrateur et une même temporalité, mais aussi d'améliorer leur lisibilité et leurs conditions de mise en œuvre.

Le PLUi initial de Cœur des Bauges ne comportait aucun de ces deux volets, il a donc été nécessaire de modifier en rapport les objectifs poursuivis pour l'élaboration du PLUi HD en matière de déplacements et d'habitat. La délibération en date du 18 mai 2017, portant fusion des deux démarches de PLUi liste les nouveaux objectifs en la matière, étendus à l'ensemble du territoire de l'agglomération :

#### ● Habitat et solidarité :

Le PLUi habitat et déplacements tenant lieu de Programme local de l'habitat répond aux objectifs de l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation en cherchant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Cela se traduit notamment par :

- construire une agglomération pour tous en poursuivant et en traduisant les objectifs et les orientations du PLH pour répondre au mieux à la diversité des besoins en logements (logements sociaux, abordables...) notamment par la production et l'amélioration des logements tout en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre,
- répondre aux besoins en logements et en hébergement, en développant une offre diversifiée en produits, tant dans la production neuve qu'en réhabilitation et renouvellement urbain,
- poursuivre le rééquilibrage de l'offre au sein de l'agglomération, entre les communes et entre les quartiers, en veillant à prendre en compte les spécificités des parties du territoire,
- conforter l'attractivité du parc existant par des actions de réhabilitation permettant de proposer des logements performants et faciliter la réhabilitation énergétique des logements afin d'améliorer leur performance, limiter les charges pour les propriétaires et résorber l'habitat précaire,
- rechercher les solutions pour apporter des réponses aux besoins particuliers des personnes défavorisées, des étudiants, des personnes en situation de perte d'autonomie,
- fluidifier les parcours résidentiels en créant les conditions de réalisation de chaque maillon de la chaîne : depuis l'hébergement jusqu'au logement adapté en passant par l'accès à un logement locatif, privé ou social et l'accession à la propriété.

## # Les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

### Les objectifs en matière d'Habitat et de Déplacements (suite)

#### ● Déplacements et mobilités :

Comme indiqué à l'article L.1214-1 du code des transports, le PLUi habitat et déplacements, tenant lieu de Plan de déplacements urbains, détermine les principes régissant l'organisation du transport, de la circulation et du stationnement.

Les objectifs du PLUi HD modifiés, étendus à l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération, traduisent ainsi les éléments indiqués à l'article L.1214-2 du code des transports :

- assurer en lien avec la démarche « Territoire Mobile » une meilleure complémentarité des différents modes de déplacements sur le territoire en renforçant le réseau et son attractivité pour un meilleur transfert modal tout en privilégiant les pôles générateurs de déplacements, les zones d'habitat dense, les parcs d'activités économiques,
- mettre en œuvre les moyens visant à réduire, dans le domaine des déplacements, les émissions de gaz à effet de serre, en s'appuyant sur une meilleure articulation entre urbanisme et offre de mobilités, en finalisant le réseau cible de transports tout en répondant à un objectif de rationalisation et d'optimisation du réseau de transports urbains,
- déployer et intégrer le réseau de transport urbain à une autre échelle territoriale en créant des interconnexions avec les autres réseaux de transports et donc en engageant un travail avec les autres autorités organisatrices de mobilités afin de favoriser un véritable report modal de l'autosolisme vers des modes de déplacements plus durables, tout en cherchant à éviter les « doublons » dans l'offre,
- favoriser le renforcement du périurbain ferroviaire chambérien afin d'utiliser l'axe ferré au profit du territoire,
- finaliser la mise en accessibilité du réseau de transports urbains,
- intégrer les mobilités (et notamment les piétons, cycles) et les questions de stationnement dans les projets d'urbanisme,
- développer des actions complémentaires en matière de mobilité (covoiturage, autopartage, conseils en mobilité...),
- fluidifier et sécuriser la circulation sur les grands axes en prolongeant la démarche du plan de circulation de Chambéry (extension du secteur piétonnier, mise en place de nouvelles zones de rencontre à 20 km/h, continuité des itinéraires cyclables et sécurisation de la traversée cyclable du centre-ville) et la nouvelle politique de stationnement globale,
- intégrer la gestion du « dernier kilomètre » sur les thématiques transports de marchandises en ville, accompagnement des services à la mobilité (ex : Vélobulle), etc...

## # La gouvernance et la collaboration technique et politique pour un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements partagé

### Les modalités de collaboration pour l'élaboration du PLUi HD

Les élus des collectivités de la Communauté de Communes du Coeur des Bauges et de Chambéry métropole avaient fait le choix de rédiger une charte de gouvernance intégrant les modalités de collaboration et de gouvernance pour l'élaboration de leur PLUi (Charte du 23 novembre 2015 pour le territoire des Bauges, charte du 16 décembre 2015 pour celui de Chambéry métropole).

Le 16 mars 2017, une nouvelle charte de gouvernance a été définie à l'occasion de la Conférence intercommunale réunissant l'ensemble des maires de la nouvelle Communauté d'agglomération issue de la fusion.

Cette charte de gouvernance reprend les valeurs portées dans les deux premières chartes et formalise les grandes lignes du processus décisionnel dans le suivi de l'élaboration et jusqu'à l'approbation du PLUi HD. L'organisation proposée s'attache à organiser la collaboration entre les communes en prévoyant différentes instances de réflexion au niveau communal et intercommunal pour élaborer le PLUi HD.

- Les instances de collaboration :

L'élaboration du PLUi HD se fera selon le schéma de gouvernance proposée par la charte. Ce schéma apporte à chacune des communes des garanties lors de la procédure de co construction du PLUi HD. Grand Chambéry met au centre du dispositif et s'engage à prendre en compte les contributions et les orientations communales dans la mesure où celles-ci :

- ✓ ne remettent pas en cause l'équilibre du futur PLUi HD,
- ✓ ne génèrent pas un risque contentieux,
- ✓ n'ont pas d'impacts significatifs sur les communes voisines,

Dans le cas contraire, les orientations communales sont soumises à discussion au sein du comité de pilotage du PLUi HD afin de rechercher un consensus satisfaisant pour toutes les parties.

La collaboration menée avec les communes est principalement fondée sur les instances suivantes :

- **Le Conseil communautaire**

Il prescrit le PLUi HD et les modalités de concertation,  
il organise le débat sur le PADD,  
il arrête le projet de PLUi HD,  
il approuve le PLUi HD.



## # La gouvernance et la collaboration technique et politique pour un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements partagé

### Les modalités de collaboration pour l'élaboration du PLUi HD

#### • Les Conseils municipaux

Ils prescrivent le PLUi HD et ils nourrissent la réflexion du PLUi HD au niveau local, Ils débattent sur le projet de PADD, ils ont la possibilité d'émettre un avis défavorable sur les OAP ou les dispositions réglementaires qui les concernent directement au moment de l'arrêt du PLUi HD et peuvent soumettre le document à une nouvelle délibération à la majorité des deux tiers de leurs membres.

#### • Le Comité de Pilotage PLUi HD

Il pilote le projet d'élaboration du PLUi HD et en est le garant, il valide les grandes orientations et les différentes étapes d'avancée de la procédure, il reçoit les personnes publiques associées en tant que de besoin, il prépare les décisions, avis et thématiques à approfondir avant présentation en commission urbanisme et conférence intercommunale des maires.

#### • La Commission d'urbanisme

Elle est chargée de donner des avis et de formuler des propositions au bureau et au conseil communautaire, les représentants communaux qui la composent sont chargés de porter le débat sur le PLUi HD dans leurs conseils municipaux, elle peut demander des approfondissements sur des points ou des thématiques spécifiques au comité de pilotage.

#### • Le Comité Technique et les groupes techniques

Composés des techniciens communaux et intercommunaux, ils sont constitués pour alimenter la réflexion et préparer les comités de pilotage, ils participent à chacune des étapes de l'élaboration du PLUi HD (diagnostic, PADD, zonage, règlement, ...) jusqu'à l'arrêt du projet. Chaque commune est sollicitée pour désigner un référent technique siégeant au sein de ces groupes.

- Les modalités précises de collaboration entre les 38 communes et Grand Chambéry dans l'élaboration du PLUi HD :

- **une commission d'urbanisme permanente** composée du maire et d'un représentant élu de chaque commune. Cette commission se prononcera sur les documents avant leur examen ou approbation par les instances délibératives de la Communauté d'agglomération,

# introduction



## # La gouvernance et la collaboration technique et politique pour un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements partagé

### Les modalités de collaboration pour l'élaboration du PLUi HD

- **un comité de pilotage du PLUi HD**, instance politique opérationnelle, coordinatrice du projet, présidée par le vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et de l'évolution des compétences. Il est accompagné dans ses missions par un conseiller délégué chargé de l'urbanisme pour les Bauges, de la vice-présidente chargée de l'habitat, du Programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de la vice-présidente chargée de la multi modalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements. Il assure également la concertation avec les communes sur les projets. Ce comité de pilotage assure le suivi de l'ensemble de la procédure et se réunit en tant que de besoin. Il lui incombe de piloter l'ensemble de la démarche. Le comité de pilotage est force de proposition auprès de la Conférence intercommunale des maires et de la commission d'urbanisme. Il valide les grandes orientations et les différentes étapes d'avancée de la procédure PLUi HD. Il prépare les décisions, avis et thématiques à approfondir avant présentation en commission urbanisme et Conférence intercommunale des maires,
- **des groupes de travail déplacements et habitat** : ces deux groupes thématiques correspondant aux volets habitat et déplacements du PLUi HD, ils sont présidés par les vice-présidents chargés de l'habitat, du Programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de la multi-modalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements. Ces deux groupes élaborent les orientations et actions qui seront intégrées au Programme local de l'habitat et au Plan de déplacements urbains. Ils les présentent à leur commission de rattachement puis au comité de pilotage garant de la cohérence d'ensemble du PLUi HD,
- **un comité technique et des groupes de travail thématiques ou géographiques** chargés notamment d'alimenter la réflexion sur le projet de territoire (PADD) et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Ces groupes peuvent être ouverts aux agents des communes de l'agglomération et à des experts sur des domaines spécifiques,
- **des réunions de travail** dans chaque commune ou par groupe de communes. Le travail à l'échelle communale ou par groupe de communes portera essentiellement sur les orientations d'aménagement et de programmation d'intérêt local ainsi que la définition du règlement et du plan de zonage.

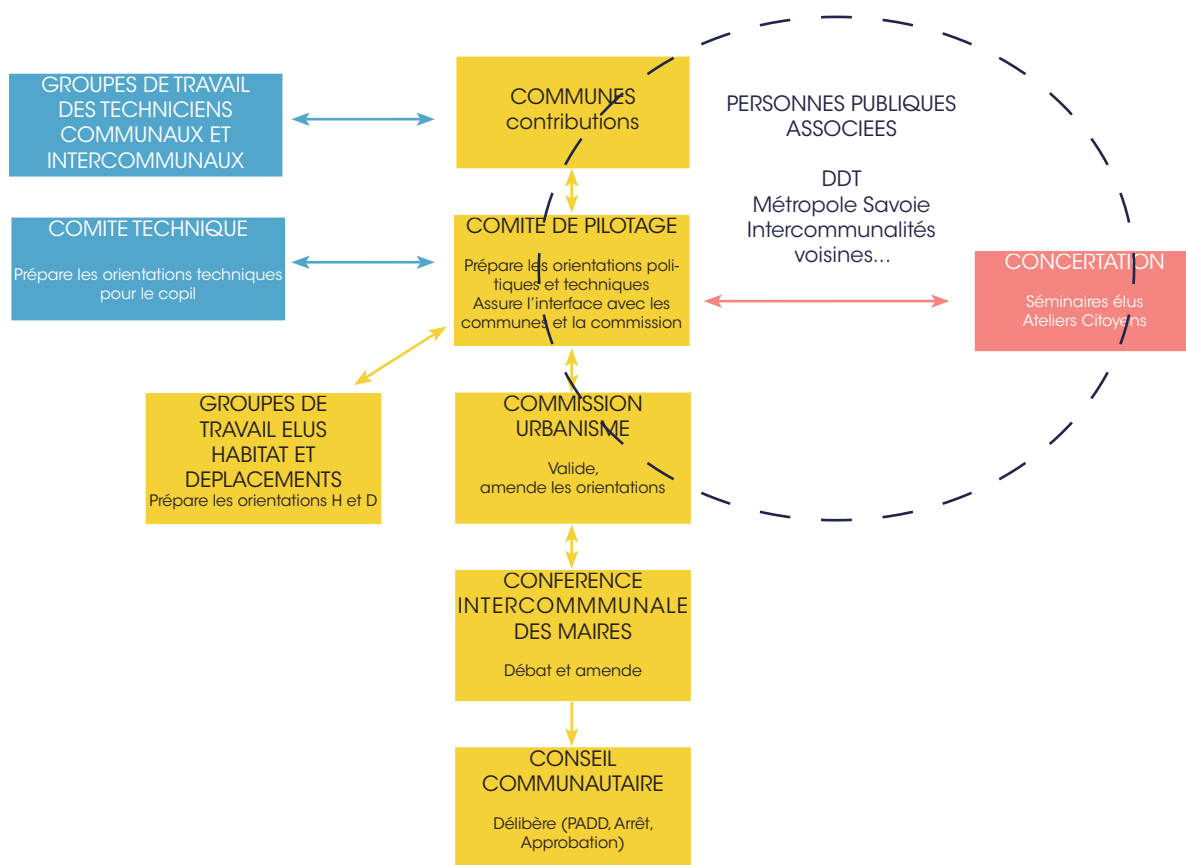
# introduction



# La gouvernance et la collaboration technique et politique pour un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements partagé

## Le schéma d'organisation de la démarche du PLUi HD

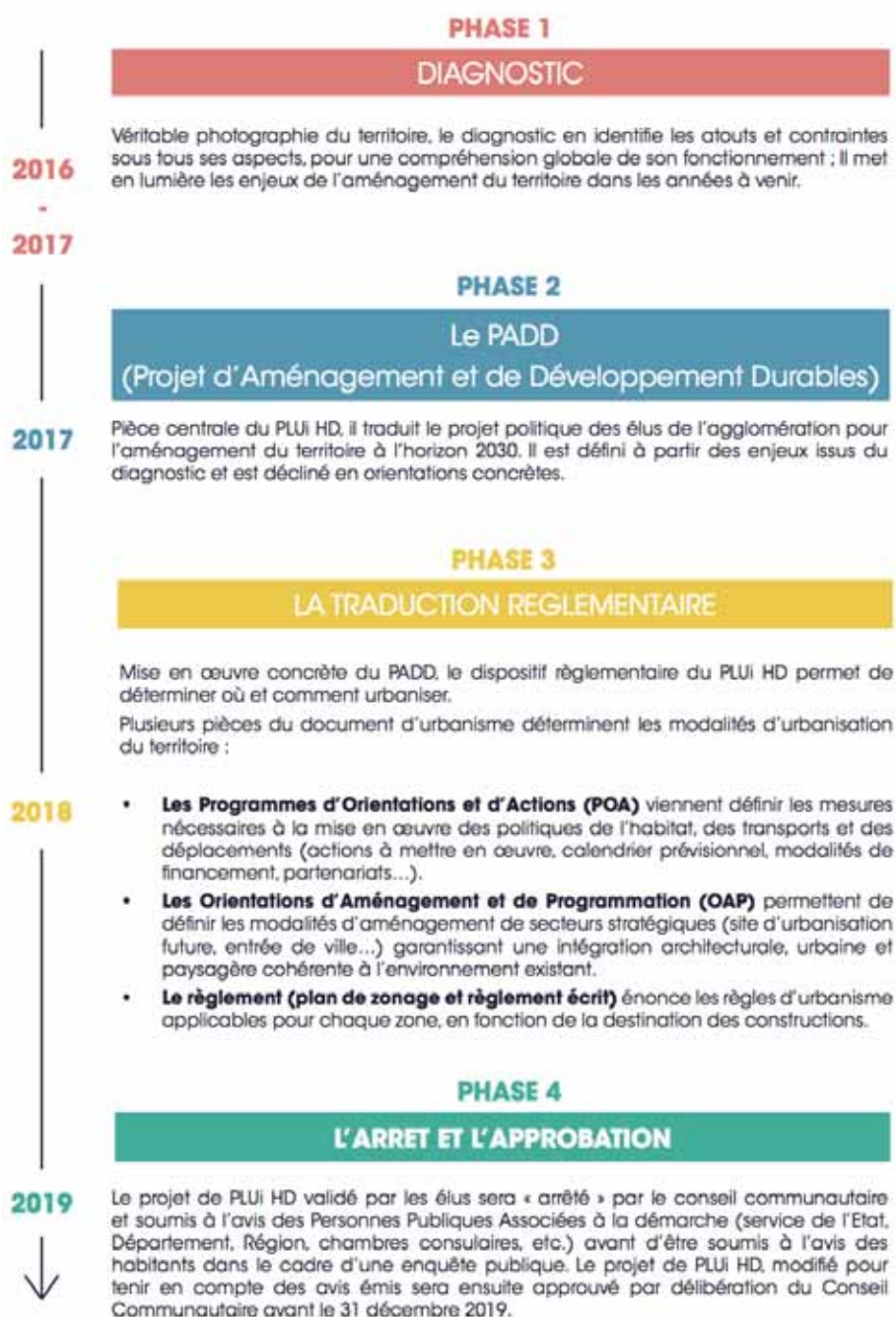
### SCHEMA D'ORGANISATION DE LA DEMARCHE PLUi HD



# introduction

# Les différentes phases d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements

## Le calendrier d'élaboration du PLUi HD



## # Les grands principes et modalités de la concertation publique

### La concertation prévue par la loi et par la délibération du Conseil communautaire du 18 mai 2017

En application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, le Conseil communautaire a délibéré le 18 mai 2017 sur les modalités de la concertation à mener dans le cadre de l'élaboration du PLUi HD. La concertation prévue par la délibération prévoit d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

- Les objectifs de la concertation pour l'élaboration du PLUi HD :

La concertation doit permettre au grand public :

- d'avoir accès à l'information,
- d'alimenter la réflexion et de l'enrichir,
- de formuler des observations et des propositions,
- de partager le diagnostic du territoire,
- d'être sensibilisé aux enjeux et à leur prise en compte par le projet,
- de s'approprier au mieux le projet de territoire,
- de bien utiliser le futur document et de suivre son évolution

- Les modalités de la concertation pour l'élaboration du PLUi HD inscrites dans la délibération :

- **mise à disposition du public d'un dossier comportant notamment les documents relatifs au projet, et les délibérations**, au fur et à mesure de leur élaboration au siège de Grand Chambéry, 106 allée des Blachères, 73000 Chambéry et à l'annexe des Bauges, avenue Denis Therme, 73630 Le Châtelard, aux jours et heures ouvrables habituels. Ces éléments seront également mis à disposition sur le site internet de Grand Chambéry, <https://www.grandchambery.fr>, rubrique grands projets.
- **mise en ligne d'un formulaire sur le site internet** de Grand Chambéry, <https://www.grandchambery.fr>, rubrique grands projets, laissant la possibilité à toute personne intéressée de s'inscrire dans la démarche d'élaboration du projet de PLUi et de déposer ses observations et propositions,
- **possibilité d'adresser des observations et propositions par courrier**, à l'attention de monsieur le président de Grand Chambéry, à l'adresse suivante : Grand Chambéry, 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex, ou via l'adresse courriel suivante [plui@grandchambery.fr](mailto:plui@grandchambery.fr)

## # Les grands principes et modalités de la concertation publique

La concertation prévue par la loi et par la délibération du Conseil communautaire du 18 mai 2017

- mise en place à Grand Chambéry et à l'annexe des Bauges, aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un **registre** laissant la possibilité à toute personne intéressée d'inscrire ses observations et propositions,
- **information du public par divers supports et moyens de communication concernant la procédure en cours**, le contenu et l'avancement des études et du projet : site internet de Grand Chambéry, magazine de l'agglomération, publications diverses sous forme d'affiches, de plaquettes...,
- organisation de **plusieurs temps de concertation** sous forme de réunions publiques, d'ateliers, de rencontres, ouverts à tous, à différentes échelles du territoire, avec un minimum d'un évènement répété **en six lieux du territoire à chacune des étapes suivantes**: les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en lien avec le diagnostic et les enjeux du territoire élargi, et le projet de PLUi dans son ensemble,
- organisation d'au moins **une exposition publique temporaire**.

Le bilan de la concertation proposé dans les pages suivantes présente :

- les concertations menées par l'agglomération de la communauté de communes du Coeur des Bauges et de l'agglomération de Chambéry métropole préalablement à la fusion des deux agglomérations et conformément aux exigences de concertation qui avaient été fixées dans leur délibération respective de prescription en novembre et décembre 2015.
- les différentes mesures prises par Grand Chambéry (après la fusion) pour répondre aux exigences de concertation fixées par la loi et la délibération de mai 2017.

Certaines mesures de concertation qui n'étaient pas prévues par la délibération ont pu être menées en plus, elles seront présentées également.



# les modalités de la concertation



## # Une concertation territorialisée qui touche tous les publics

### Un projet concerté

- La concertation avec les élus et les acteurs du territoire :

Le PLUi HD est le fruit d'une collaboration étroite avec les communes de Grand Chambéry dans le respect de la diversité, des spécificités et des identités de chaque territoire.

Maires, Conseils municipaux et services communaux ont travaillé avec la Métropole à l'élaboration d'un document unique, afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente. La Métropole a mobilisé également ses partenaires publics : l'Etat, la Région, le Département, les territoires voisins.

- La concertation avec les habitants :

Le PLUi HD est également le fruit d'un long travail avec les habitants et les forces vives de son territoire dans le cadre d'une grande démarche de concertation.



Atelier citoyen PLUi HD février 2017 - Grand Chambéry

- Une concertation en trois phases :

La concertation du PLUi HD s'est déroulée sur trois phases, en mobilisant des outils variés alliant présentiel et numérique dans une approche territorialisée.

La démarche de concertation s'est accolée sur la démarche d'élaboration du PLUi HD afin de l'alimenter au mieux.

- La 1<sup>ère</sup> phase de concertation en 2016 et début 2017 a permis aux habitants et acteurs du territoire d'alimenter l'élaboration du diagnostic de la démarche de PLUi HD et de définir les grands enjeux du projet de territoire.
- La 2<sup>ème</sup> phase de concertation fin 2017 est intervenue sur la phase d'élaboration du PADD. Elle a permis d'alimenter la réflexion autour de la philosophie générale du projet à l'horizon 2030 et la définition des objectifs opérationnels visés en réponse aux enjeux et aux orientations définis suite à la phase de diagnostic du projet
- la 3<sup>ème</sup> phase de concertation en 2018 a permis d'alimenter la traduction de ces objectifs en règles d'urbanisme.

# les modalités de la concertation



## # Une concertation territorialisée qui touche tous les publics

### ● Une concertation alliant différents outils

Afin de toucher une grande diversité d'habitants et d'acteurs sur l'ensemble du territoire, des outils variés d'information, d'expression et de concertation alliant le présentiel, le numérique et le print ont été choisis :

- 1 - Des supports d'informations et de communication print ou numériques ont été utilisés : sites internet et magazines de la métropole et des communes, presse locale, vidéos, expositions, affiches et flyers ...
- 2 - Des moyens d'expression étaient mis à disposition des habitants et des acteurs afin qu'ils puissent faire part à Grand Chambéry de leurs problématiques et/ou contributions.
- 3 - De multiples ateliers/conférences territoriaux ont été organisés à destination des habitants et des élus dans le cadre de la démarche de PLU HD. Des ateliers organisés dans le cadre du projet d'agglomération, La Fabrique du Territoire, et du Conseil Local de Développement ont également permis d'alimenter la démarche.

### ● Une concertation territorialisée

Si le projet est intercommunal, Grand Chambéry est également riche de ses diversités. La concertation du PLU HD s'est donc déroulée de manière territorialisée permettant l'expression des spécificités des territoires.

Pour ce faire, la concertation s'est déroulée à l'échelle de quatre secteurs (pour lesquels un règlement spécifique sera élaboré lors de la phase réglementaire de l'élaboration du PLU HD):

- le secteur urbain
- le secteur Piémonts
- le secteur du coeur des Bauges
- le secteur du plateau de la Leysse

Un projet  
concerté

# les modalités de la concertation

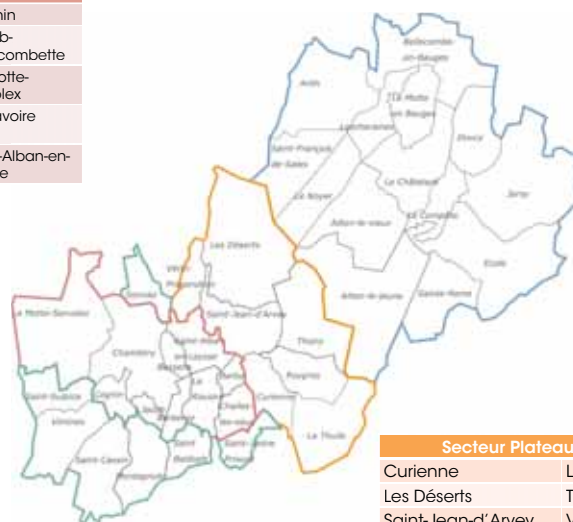


# Une concertation territorialisée qui touche tous les publics

Un projet concerté

## LES DIFFÉRENTS SECTEURS DU PLUi HD

Secteur urbain	
Barberaz	Cognin
Barby	Jacob-Bellecombette
Bassens	La Motte-Servolex
Challes-les-eaux	La Ravoire
Chambéry	Saint-Alban-en-Leyse



Secteur du Cœur des Bauges
Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux
Arith
Bellecombe-en-Bauges
Le Châtelard
La Compôte
Doucy
Ecole
Jarsy
Lescheraines
La Motte-en-Bauges
Le Noyer
Saint-François-de-Sales
Sainte-Reine

Secteur des Piémonts	
Montagnole	Sonnaz
Saint-Baldoph	Virvines
Saint-Cassin	Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice	

Secteur Plateau de la Leyse	
Curienne	La Thuile
Les Déserts	Thoiry
Saint-Jean-d'Arvey	Vérel-Pragondran



# les modalités de la concertation



S'informer

S'exprimer

Débattre et échanger

## # La concertation à destination des citoyens



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### S'informer, s'exprimer, débattre et échanger

Les objectifs et les modalités minimales de la concertation citoyenne ont été définis dans la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi HD unifié du 18 mai 2017.

Les avis, commentaires et suggestions des habitants ont été pris en compte tout au long de l'élaboration du PLUi HD et ont permis d'enrichir le projet.

Une fois le projet arrêté par le conseil communautaire, les habitants pourront donner leur avis et faire part de leur requête dans le cadre d'une enquête publique dirigée par une commission d'enquête.

Tout au long de l'élaboration du PLUi HD, les habitants ont pu s'informer, donner leurs avis, et faire des suggestions :

#### S'informer :

- Grâce à la presse municipale et communautaire,
- Via le Site internet de l'agglomération (rubrique «grand projet») et des communes,
- Par le dossier de concertation consultable dans les mairies et au siège de l'agglomération.

#### S'exprimer :

- Dans les registres mis à disposition dans les mairies et au siège de l'agglomération,
- Par courrier adressé à monsieur le Président
- Sur le site internet de l'agglomération.

#### Débattre et échanger :

- Dans le cadre des réunions publiques, ateliers, conférences, expositions autour du PLUi HD, organisés tout au long de l'élaboration du document.



Atelier citoyen PLUi HD février 2017 - Grand Chambéry

# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

**S'informer,  
s'exprimer,  
débattre et  
échanger**

- La prise en compte des avis des habitants

Les commentaires et suggestions qui concernent un intérêt collectif ont été intégrés et étudiés à chaque phase d'élaboration du projet.

Les demandes qui concernaient un intérêt individuel ont été enregistrées par les services de l'agglomération et étudiées en temps voulu, notamment lors de la définition du zonage et du règlement, par les services et les élus des communes concernées.

En parallèle de l'arrêt du projet de PLUi HD, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation effectuée tout au long de la démarche d'élaboration.

- La transmission des demandes des mairies à l'agglomération

Tel que précisé dans la charte de gouvernance de la compétence urbanisme, définissant les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté d'agglomération, les communes ont :

- demandé systématiquement une trace écrite des demandes des habitants pour leur prise en compte,
- transmis toutes les demandes écrites des habitants à Grand Chambéry, qui s'est chargé d'y apporter une réponse. Une copie de la réponse a été transmise à la mairie pour information.



Atelier citoyen PLUi HD Octobre 2017 - Grand Chambéry

# les modalités de la concertation



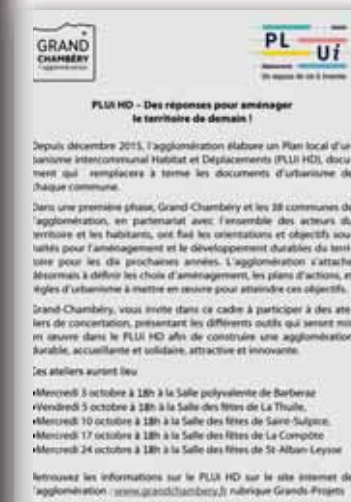
## # La concertation à destination des citoyens

### les supports d'information et de communication

Un dispositif global d'information et de communication sur la démarche a été déployé par Grand Chambéry pour :

- Faire connaître la démarche d'élaboration du PLUi HD, son calendrier, ses enjeux, les attendus,
- Donner des éléments de compréhension du PLUi HD : ses leviers d'actions, ses incidences dans la vie quotidienne, les grands thèmes du débat,
- Faire connaître la démarche de concertation : ses enjeux, son calendrier et ses outils
- Donner à voir les grands choix et orientations de développement du territoire pour demain.

Une identité visuelle propre à la démarche a été créée, elle propose un logotype et un univers graphique associé qui recense les codes et principes d'utilisation des différents éléments graphiques pour permettre uniformité et cohérence dans la communication du PLUi HD



- La presse communale et communautaire

Une cinquantaine d'articles ont été publiés dans le magazine de la Métropole et dans les bulletins municipaux des communes



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### les supports d'information et de communication

- La presse locale

Des communiqués de presse ont été envoyés aux médias en amont de chaque rencontre citoyenne : pour les 3 cycles d'ateliers citoyens, les conférences et la démarche initiée auprès du jeune public.

Au total ce sont plus de 40 articles qui ont été publiés et recensés dans les médias locaux sur le sujet.

Les principaux médias locaux qui ont relayé les informations sur le PLUi HD sont Le Dauphiné Libéré et La Vie Nouvelle.



Extraits d'articles de la presse locale sur le PLUi HD - Grand Chambéry



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### les supports d'information et de communication

#### ● Les invitations personnalisées

Des invitations personnalisées aux ateliers de concertation ont été adressées par mail ou par courrier à :

- l'ensemble des élus de l'agglomération,
- l'ensemble des communes de l'agglomération,
- l'ensemble des agents de l'agglomération,
- les associations du territoire
- aux personnes inscrites au fur et à mesure des événements de concertation du PLUI HD et de la Fabrique du territoire,

Au total, c'est environ 1 200 personnes/organismes qui ont reçu une invitation pour participer aux différents temps de concertation.



Extraits des invitations courrier ou mail envoyées à titre personnel

# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### les supports d'information et de communication

- Le site internet de l'agglomération

Dès le démarrage de la démarche, une page dédiée au PLUi HD a été créée sur le site internet de l'agglomération.

Cette page constitue à la fois un espace de ressources informatives et pédagogiques sur la procédure d'élaboration et ses enjeux, un fil d'actualité de la démarche mais également un espace centralisant l'ensemble des supports et des livrables de la démarche de concertation.

La page est accessible sur le site <https://www.grandchambery.fr>, rubrique «Grands Projets» et proposent 5 onglets différents :

- Qu'est-ce que le PLUi HD ?
- Le lancement et la gouvernance du PLUi HD
- La concertation autour du PLUi HD
- Le calendrier du PLUi HD
- Les documents téléchargeables

Les éléments issus de la concertation menée en 2016 dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Cœur des Bauges restent téléchargeables sur l'ancien site de l'intercommunalité : <http://www.cc-coeurdesbauges.fr/>



Les communes membres étaient systématiquement destinataires des actualités, articles et informations concernant le PLUi HD et pouvaient les diffuser sur leurs sites internet communaux.

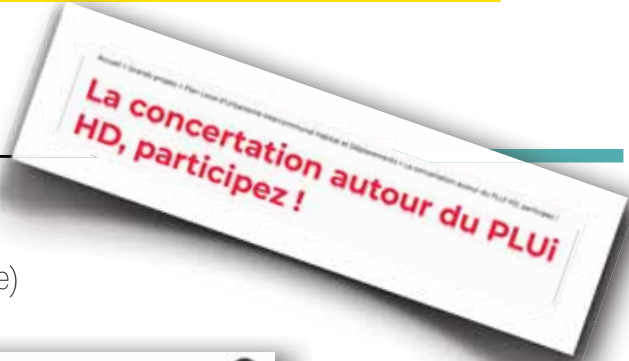
# les modalités de la concertation



# La concertation à destination des citoyens

les supports  
d'information et  
de  
communication

- Le site internet de l'agglomération en image (suite)



L'actualité du PLUi HD apparaît en première page du site de l'agglomération

Des comptes rendus des ateliers ou séminaires, des vidéos et des photos de tous les événements de la concertation



Un formulaire à destination de tous les citoyens, accessible en ligne

# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### les supports d'information et de communication

- Le site internet de l'agglomération en image (suite)



Des vidéos explicatives sur le diagnostic et le PADD, des fiches techniques et des notices explicatives, les supports des intervenants en conférences thématiques, des réponses aux questions d'habitants, les délibérations et prescriptions sont mis en ligne sur le site internet de l'agglomération.



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### les supports d'information et de communication

- Le site internet de l'agglomération en image (suite)

Les dates et objets des rencontres citoyennes ont été relayées systématiquement sur le site internet



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### les supports d'information et de communication

- Les réseaux sociaux Facebook et Tweeter



Les dates et objets des rencontres citoyennes ont été relayées systématiquement sur les réseaux sociaux



# les modalités de la concertation



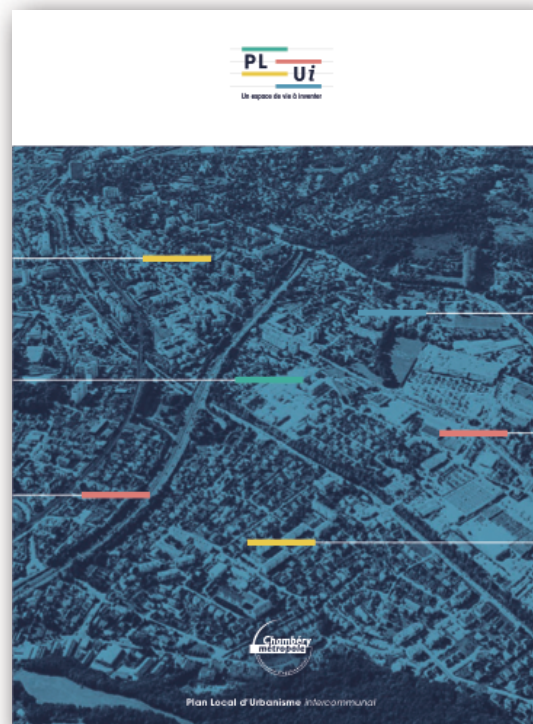
## # La concertation à destination des citoyens

### les supports d'information et de communication

- La communication print en image

Grand Chambéry a déployé une communication papier diversifiée :

- **des affiches** ont été produites pour les 3 cycles de rencontres citoyennes. Elles étaient affichées et mises à disposition dans l'accueil de la Métropole, mises en ligne sur le site internet, et transmises par voie postale aux 38 communes. Leur affichage était également assuré par l'agglomération sur l'ensemble du territoire. Pour chaque cycle, 120 affiches A3 ont été posées à l'intérieur des bus, 30 affiches 120/175 sur les abri voyageurs du réseau métropolitain et 65 affiches 120x175 sur les panneaux du réseau d'affichage de l'agglomération (pour les deux premiers cycles d'ateliers).
- **des supports dédiés à la présentation et à la valorisation de la démarche ont été produits** : plaquette de présentation, pochettes de travail A.
- les rapports de comptes rendus d'ateliers, de séminaires, de synthèses du diagnostic ou du PADD, les 2 lettres PLUi HD résumant le diagnostic et le PADD ... en plus d'être téléchargeables du site internet de l'agglomération, ont été imprimés et diffusés à l'occasion des événements ultérieurs à leur publication.
- la mise à disposition du public **d'un dossier comportant les documents relatifs au projet et les délibérations**, au fur et à mesure de leur élaboration, au siège de Grand Chambéry et à l'annexe des Bauges, aux jours et heures ouvrables habituels. Ces mêmes éléments étaient également mis à disposition sur le site internet de Grand Chambéry, <https://www.grandchambery.fr>, rubrique grands projets.



La pochette de travail créée pour le PLUi HD

# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### les supports d'information et de communication

- La communication print en image (suite)

Des invitations personnalisées aux ateliers de concertation ont été adressées à :

- l'ensemble des élus de l'agglomération,
- l'ensemble des communes de l'agglomération,
- l'ensemble des agents de l'agglomération,
- aux personnes inscrites au fur et à mesure des évènements de concertation du PLUi HD et de la Fabrique du territoire

Au total, c'est environ 1 200 personnes qui ont reçu une invitation pour participer aux ateliers de concertation.



Campagnes d'affichage annonçant les concertations citoyennes de février 2017, octobre 2017 et octobre 2018

# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### les supports d'information et de communication

- La communication print en image (suite)

#### Le PLUi, je participe

Vos profils et connaissances du territoire, vos idées et suggestions sont fondamentales à l'élaboration du **Meilleur projet de l'agglomération d'aujourd'hui**, et vos attentes pour l'écrire permettent de concevoir ensemble le territoire de demain.

La concertation permet aux citoyens locaux d'acquiescer, proposer, discuter, débattre, de partager l'expérience de leur espace (idées et témoignages) d'expériences.

Les points de vue recueillis après trois ans de concertation sont transmis au Maire de la Ville de Chambéry pour le PLUi en cours d'élaboration.

La concertation est organisée durant toute l'élaboration du PLUi afin de collecter les avis des citoyens. Elle est réalisée en plusieurs étapes de concertation publique qui permet aux habitants d'être en lien avec le projet de PLUi après son vote et avant son adoption définitive.

#### De nouvelles compétences, une opportunité pour tous

Quelles règles d'aménagement et d'urbanisme ?  
Quelle place pour les espaces agricoles et naturels ?  
Quel projet de territoire pour demain ?

La Métropole chambérienne regroupe 24 communes destinées pour développer durablement le territoire, mais aussi 120 000 habitants pour lesquels il existe de nouvelles compétences collectives en matière de projet urbain permettant de répondre à nos défis de développement durable de vie tout en voulant à l'avenir à devenir du notre territoire.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) du Sud de la production urbaine, nous offre l'occasion d'inscrire un véritable projet de territoire, auquel chacun aura pu contribuer.

#### Je m'informe

- Sites municipaux et communautaires.
- Site internet de l'agglomération et des communes.
- Exposition itinérante au village de l'agglomération et dans chaque commune.
- Espace de concertation communales dans les mairies et au village de l'agglomération.

#### Je m'exprime

- Régimes mis à disposition dans les mairies et au village de l'agglomération.
- For courrier collectif à retourner le samedi.
- Site internet de l'agglomération.
- Espace de concertation communales.
- Plateau de concertation communales.
- Site internet de l'agglomération.

#### Je débats et j'échange

- Ateliers.
- Séminaires, tables et tables de discussion des élus des communes et du territoire de l'agglomération.
- Séminaires publics, débats et forums participatifs et thématiques.

#### Calendrier et informations

www.chambery-metropole.fr - Rubrique « Grand projet »

#### Pourquoi un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ?

Les élus de Chambéry métropole se sont engagés en juillet 2015 dans le processus de travail de la concertation, documentaire et participative, pour élaborer un véritable projet de territoire et un règlement de notre territoire pour répondre au mieux possible aux besoins de ses habitants.

La concertation a été finalisée à l'urbanisme le 27 novembre 2015 et le PLUi a été adopté en décembre 2015 dans le cadre d'une charte de gouvernance pour organiser et monitorer les communes et leur projet ou celui du territoire.

#### Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ?

Élaboré à l'échelle de l'agglomération, le PLUi est un document d'urbanisme qui définit les règles de développement et d'occupation du territoire de l'agglomération.

Il permettra l'émergence d'un projet de territoire cohérent et partagé par les élus et les citoyens sous les 15 000 parcelles énumérées tout en respectant les identités locales et la diversité de l'ensemble des communes.

#### Pourquoi élaborer un PLUi ?

- Pour passer d'un cadre réglementaire et administratif de développement du territoire.
- Pour garantir que les décisions, décisions, réglementations sont cohérentes et locales.
- Pour garantir que toutes les communes du PLUi ont une voix à l'échelle de l'agglomération.
- Pour garantir que toutes les communes ont une voix à l'échelle de l'agglomération et de l'ensemble du Sud de la production urbaine.
- Séminaire de Concertation Territoriale Métropole Sud.
- Règlement local de l'habitat 2016-2019.

La plaquette en format Map recto verso, de présentation de la démarche de PLUi HD

#### Quel projet pour notre territoire ?

Imaginer l'agglomération chambérienne de demain est l'objectif principal de nos spécificités, nous avons de nos compétences et l'usage du PLUi.

Le projet de l'agglomération est l'ensemble des décisions de développement et d'occupation du territoire de l'agglomération, qui sont prises collectivement par les communes et le territoire de l'agglomération.

Le PLUi est un document d'urbanisme qui définit les règles de développement et d'occupation du territoire de l'agglomération.

Il permettra l'émergence d'un projet de territoire cohérent et partagé par les élus et les citoyens sous les 15 000 parcelles énumérées tout en respectant les identités locales et la diversité de l'ensemble des communes.

#### À quoi sert un PLUi ?

Le PLUi définit les règles de développement et d'occupation du territoire de l'agglomération, qui sont prises collectivement par les communes et le territoire de l'agglomération.

Le PLUi est un document d'urbanisme qui définit les règles de développement et d'occupation du territoire de l'agglomération.

Il permettra l'émergence d'un projet de territoire cohérent et partagé par les élus et les citoyens sous les 15 000 parcelles énumérées tout en respectant les identités locales et la diversité de l'ensemble des communes.

#### Vers un développement durable

Le PLUi est un document d'urbanisme qui définit les règles de développement et d'occupation du territoire de l'agglomération, qui sont prises collectivement par les communes et le territoire de l'agglomération.

Le PLUi est un document d'urbanisme qui définit les règles de développement et d'occupation du territoire de l'agglomération.

Il permettra l'émergence d'un projet de territoire cohérent et partagé par les élus et les citoyens sous les 15 000 parcelles énumérées tout en respectant les identités locales et la diversité de l'ensemble des communes.

#### la concertation

2017 - LE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Phase concertée du projet politique, il traduit les choix des élus de l'agglomération à partir des enjeux issus du diagnostic et les déclinaison en orientations concrètes pour l'aménagement futur du territoire.

#### l'enquête publique

2017 - 2018 - LA TRANSCRIPTION RÉGLEMENTAIRE

En collaboration avec le PADD le document réglementaire du PLUi permet de déterminer les règles de développement et d'occupation du territoire.

2018 - 2019 - L'ARRÊT ET L'APPROBATION

Après l'approbation définitive du PLUi, les communes publiques associées à la démarche (Services de l'État, Département, Région, Chambres consulaires, etc.) sont consultées avant l'enquête publique et l'approbation du PLUi par le conseil communautaire.

Elle concrétise pour moi ?

Chaque commune est affectée du PLUi.

Le Maire confirme en définissant les attributions d'occupation des sols, les règles de développement et d'occupation du territoire.

À partir de 2018, à la fois en référence aux règles du PLUi.

# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### les supports d'information et de communication

- La communication print en image (suite)



Exemples de documents et de rapports proposés en version papier lors des différents événements du PLUi HD

# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

### • Les questions d'habitants du PLUi HD

Un mémento des questions les plus fréquemment posées par les habitants a été réalisé, actualisé et mis en ligne sur le site internet.

Il répond aux questions suivantes :

- Pourquoi faire un PLUi HD ?
- Qui élabore le PLUi HD ?
- Quand sera applicable le PLUi HD ?
- Où puis-je consulter les documents relatifs au PLUi HD ?
- Comment puis-je participer au PLUi HD ?
- Pourriez-vous ouvrir mon terrain à l'urbanisation ?
- Mon terrain restera-t-il en zone à urbaniser ?
- Quelles sont les règles d'urbanisme applicables à mon terrain ?
- Mon terrain est concerné par une Opération d'Aménagement et de Programmation, est-il constructible ?
- Comment ma participation sera-t-elle prise en compte ?



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### les supports d'information et de communication

- Les panneaux d'information et d'exposition

Des panneaux d'information sur les grandes thématiques, grands axes de la démarche et éléments constitutifs du PLUi HD ont été réalisés à l'occasion des ateliers de concertation citoyenne organisés en Février 2017 et Octobre 2018. Ces panneaux ont pu être utilisés à d'autres occasions (conférences, séminaires élus, conseils municipaux, conseils municipaux jeunes, etc).

Une exposition « les clés pour comprendre le PLUi HD » était consultable au siège de l'agglomération et à l'annexe des Bauges au Châtelard tout le mois de décembre 2018. Cette exposition comprenait une explication des différentes pièces qui composent le PLUi HD et leur articulation ainsi qu'une présentation des grands principes réglementaires définis pour le PLUi HD de Grand Chambéry. Cette exposition a permis aux personnes qui le souhaitaient d'avoir une meilleure connaissance du document pour s'exprimer à l'enquête publique qui aura lieu vers le mois de juin 2019 (date encore à définir).

Exemples de panneaux d'exposition réalisés



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### les supports d'information et de communication

#### ● Les vidéos pédagogiques du PLUi HD

Le PLUi HD constitue un document riche et complexe. Afin de permettre à tous les habitants de se saisir des enjeux en termes d'aménagement et de développement durables, cinq vidéos ont été réalisées. Elles ont permis de présenter successivement :

- Les 4 enjeux identifiés dans la phase de diagnostic :
  - adapter l'offre de logement
  - faciliter les mobilités
  - garantir un équilibre entre centres urbains et espaces naturels et agricoles
  - renforcer l'excellence économique du territoire
- Le projet de PADD : Quel sera le visage de Grand Chambéry en 2030 ?

D'une durée de 2 à 7 minutes, elles ont été mises à disposition du public sur la chaîne Vimeo et le site internet de l'agglomération. Elles ont également été diffusées à l'occasion des ateliers de concertation citoyenne, des conseils municipaux à l'occasion des débats sur le PADD et sur les réseaux sociaux.



#### ● Les vidéos des temps de concertation du PLUi HD

Les temps de concertation citoyenne ont fait l'objet de vidéos de restitution qui ont été diffusées sur le site internet.

# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### Les supports d'expression

Les habitants et les acteurs du territoire ont pu s'exprimer tout au long de la démarche à travers plusieurs supports :

#### ● Les courriers, courriels et le formulaire en ligne

Tout au long de la démarche il était possible d'adresser sa contribution individuelle à l'agglomération par le biais :

- d'un courrier adressé à Monsieur le Président à l'attention de monsieur le président de Grand Chambéry, à l'adresse suivante : Grand Chambéry, 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex, au total, 340 courriers ont été reçus.
  - d'un courriel à l'adresse suivante [plui@grandchambery.fr](mailto:plui@grandchambery.fr),
  - d'un formulaire sur le site internet de Grand Chambéry, <https://www.grandchambery.fr>, rubrique grands projets, laissant la possibilité à toute personne intéressée de s'inscrire dans la démarche d'élaboration du projet de PLUi et de déposer ses observations et propositions. 1 contribution y a été déposée.
- Au total 60 contributions ont été réceptionnés via le courriel et le formulaire.

#### ● Les registres d'expression

Un registre d'expression a été déposé tout au long de la démarche dans les mairies de chacun des 38 communes, au siège de Grand Chambéry et à l'annexe des Bauges, accessible aux heures et jours habituels d'ouverture et permettant à toute personne intéressée d'inscrire ses observations et propositions.

Au total, 28 contributions ont été récupérés sur ces registres.

# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### Les temps de concertation

Les temps de la concertation ont suivi les temps d'élaboration du PLUi HD et se sont organisés au cours des 4 phases du projet :

- Phase n°1 : Diagnostic. Il s'agit d'un temps important d'état des lieux des atouts, des faiblesses mais également des potentialités du territoire.
- Phase n°2 : Projet. Cette étape détermine les grands défis à relever pour lesquels le PADD apportera des réponses sous la forme de grandes orientations d'aménagement du territoire.
- Phase n°3 : Règlement. C'est le temps de la déclinaison des orientations d'aménagement en règles d'urbanisme et en actions, sur l'habitat ou les déplacements.
- Phase n°4 : Enquête publique. C'est le moment de la finalisation du document de PLUi HD. Cette étape vise à mettre à la disposition du public l'ensemble du dossier. Toute personne peut ainsi consulter le PLUi HD, présenter des observations sur le projet et formuler des suggestions ou des contre-propositions.

C'est à chacune de ces étapes que les citoyens et les acteurs du territoire ont été appelés (et seront appelés pour la Phase 4 non encore réalisée) à participer à la construction du PLUi HD.

La concertation a été territorialisée afin de respecter et de valoriser la richesse et la diversité des besoins et des situations composant le territoire.

Tout au long de la concertation, l'ensemble des contributions ont été étudiées et ont nourri les différents temps de travail.



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### Les temps de concertation

- Les ateliers de concertation citoyenne

- **Les ateliers de concertation citoyenne sur la phase de diagnostic**

*Les ateliers réalisés sur Chambéry métropole avant la fusion :*

Les habitants de l'agglomération ont été conviés à 5 ateliers de concertation sur différentes communes de l'agglomération. Cette première phase de concertation avec les habitants avait pour objectifs d'échanger sur la situation actuelle du territoire autour des thématiques ciblées et d'écouter les avis des habitants sur les enjeux majeurs de l'aménagement du territoire pour demain. Ces rencontres ont réuni plus d'une centaine de participants qui ont produit près de trois cents contributions (écrites et cartographiques). Comme le séminaire élu, ces ateliers ont permis d'alimenter et de compléter le diagnostic technique du territoire par l'expertise d'usage et la connaissance fine du territoire des habitants.

Les habitants ont ainsi pu s'exprimer sur 4 thématiques majeures :

- L'armature urbaine de Chambéry métropole : Centralités, quartiers et mobilité
- Les espaces d'activités de Chambéry métropole
- La place de l'agriculture, de la forêt et de la biodiversité au sein de Chambéry métropole
- Le cadre de vie de Chambéry métropole : Paysages, tourisme et loisirs

5 ateliers d'une durée de 3 heures (18h-21h) ont été proposés aux citoyens en février/mars 2017, environ 125 participants ont contribué :

- > 01/02/17 : Chambéry, Salle Cœur de Mérande
- > 02/02/17 : Vimines, Salle de l'Oseraie
- > 06/02/17 : La Motte-Servolex, Salle Bellevarde
- > 13/02/17 : Saint-Jean-d'Arvey, Salle des fêtes
- > 15/02/17 : La Ravoire, Salle Henri Salvador

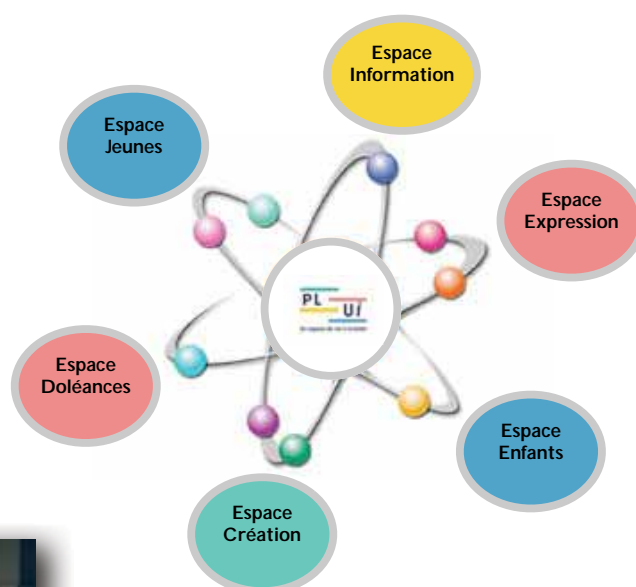
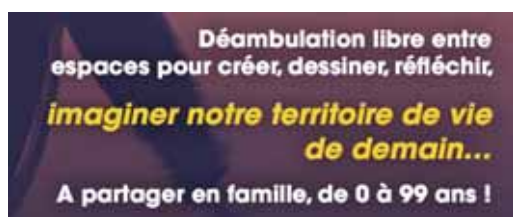
# les modalités de la concertation



# La concertation à destination des citoyens

## Les temps de concertation

Au cours de ces soirées, les habitants étaient invités à déambuler librement autour de 6 espaces créés pour l'occasion :



# les modalités de la concertation

## # La concertation à destination des citoyens

### Les temps de concertation

*Les ateliers réalisés sur Cœur des Bauges avant la fusion :*

Les habitants de la communauté de communes ont été invités à s'exprimer sur les problématiques communes et spécifiques du territoire pour définir les perspectives d'évolution pour les 10 à 15 prochaines années.

Un atelier organisé un samedi de 9h00 à 13h00 a été proposé aux citoyens en juin 2016.

Organisé en 3 temps de travail, les 20 participants devaient dans un premier temps construire une carte mentale individuelle représentant leur perception personnelle des Bauges; ils étaient ensuite divisés en groupes de travail pour réfléchir à différentes thématiques : habitat, offre en équipement, mobilité, développement économique; un temps de restitution collectif clôturait la rencontre.



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### Les temps de concertation

*Les ateliers réalisés sur Cœur des Bauges avant la fusion (suite) :*

Un Park(ing) Day a été organisé le 8 octobre 2016 de 14h00 à 17h30. Se déroulant en extérieur, cet évènement a permis de recueillir in situ l'expertise d'usage d'un public large. L'ambition de l'après-midi était de détourner une place de parking en un lieu convivial d'échanges autour du projet d'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges.

Tout au long de l'après-midi, les participants ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement et leurs souhaits pour leur quartier, au travers de « cartes postales » où ils suggéraient leurs idées, de questionnaires plus détaillés sur des thématiques telles que l'offre de logements, le tourisme, l'agriculture ou encore la mobilité, de cartes mentales du territoire à compléter ou par le biais d'interviews.

Cet évènement s'inscrivait dans une journée de concertation autour du PLUi qui avait commencé par une réunion publique le matin où les participants ont pu découvrir le diagnostic territorial et échanger avec les élus et les techniciens sur les éléments présentés.



Au total, ce sont une trentaine de personnes qui ont assisté à la réunion en matinée et de nouveau une trentaine de personnes qui ont participé au Park(ing) Day l'après midi.

Le 1er décembre 2016, une 2nde réunion publique était organisée de 18h30 à 20h30 autour des grandes stratégies et orientations de développement et d'aménagement souhaitées pour le Cœur des Bauges. Environ 30 habitants étaient présents.

# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### Les temps de concertation

#### • Les ateliers de concertation citoyenne sur la phase projet

Les citoyens de l'agglomération ont été invités à venir s'exprimer, échanger, en tables rondes autour de 3 grands piliers et 9 orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. L'objectif était de débattre, prioriser, compléter la première ébauche de ce PADD et de discuter de ce que les participants aimeraient voir émerger sur leur territoire au regard de ces grandes orientations.

6 ateliers d'une durée de 2 heures (18h30-20h30) ont été proposés aux citoyens sur différents secteurs de l'agglomération en octobre/novembre 2017. Plus de 130 personnes ont assisté à ces ateliers.



Sur la base des trois axes d'intervention transversaux et des neuf orientations identifiés lors de la phase de diagnostic, les participants étaient invités à réfléchir, en apportant un regard créatif, original et libre sur chaque orientation, reformulée pour l'occasion sous la forme d'un questionnement. La réponse apportée à la question devait débiter obligatoirement par... ET SI... afin d'apporter une proposition concrète et positive. Chaque table traitait de 3 questions (orientations), issues de chacun des axes d'intervention. Les questions étaient les suivantes :

- Comment mieux vivre dans sa ville / village demain au quotidien ?
- Comment notre territoire peut-il faire face aux défis du changement climatique et assurer la préservation de nos ressources ?
- Que faire concrètement pour assurer la vitalité économique et d'emploi de notre territoire ?
- Que peut-on imaginer, de façon concrète, pour faire de notre territoire un lieu accueillant pour tous ?
- Comment préserver et maintenir notre patrimoine naturel et agricole demain ?
- Comment rendre notre agglomération plus attractive ?
- Comment créer demain une agglomération en réseau et connectée ?
- Que peut-on imaginer, de façon concrète, pour faire de notre territoire un lieu paisible et sécurisé, au service du bien être et de la santé de ses habitants ?



Atelier citoyen PLUi HD à Bassens - Octobre 2017 - Grand Chambéry

# les modalités de la concertation



# La concertation à destination des citoyens

## Les temps de concertation

### • Les ateliers de concertation citoyenne sur la phase réglementaire

Une troisième série d'ateliers de concertation citoyenne autour de la construction du PLUi HD est intervenue sur la phase réglementaire du projet. C'est sur cette phase que les choix politiques et la stratégie inscrits dans les grandes orientations du PADD sont traduits en règles d'urbanisme.

6 ateliers d'une durée de 2 heures (19h00-21h00) ont été proposés aux citoyens sur différents secteurs de l'agglomération en octobre/novembre 2018 :

#### Ateliers citoyens ouverts à tous - 19h

sur inscription : [plui@grandchambery.fr](mailto:plui@grandchambery.fr)

Mercredi 3 octobre / Barberaz

Mercredi 10 octobre / Saint-Sulpice

Mercredi 17 octobre / La Compôte

Mercredi 24 octobre / Saint-Alban-Leysse

Jeudi 8 novembre / La Thuile

Lundi 10 décembre / Chambéry

L'objectif des ateliers organisés sur cette phase était double :

- permettre aux participants de comprendre de quoi est fait et à quoi sert le PLUi HD à travers la présentation des différents documents et pièces réglementaires le constituant,
- présenter aux participants la traduction concrète sur le territoire des 3 grands axes stratégiques définis et validés par les élus lors de la phase d'élaboration du PADD



Atelier citoyen PLUi HD à La Thuile - Novembre 2018 - Grand Chambéry

Animés sous une forme ludique et rythmée (groupe couleur, quizz final, ...), ces ateliers ont réuni environ 180 participants et ont permis aux habitants d'échanger avec les élus et les techniciens de l'agglomération pour mieux comprendre le PLUi HD.

# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### Les temps de concertation

#### ● Les conférences thématiques

Un cycle de conférences était proposé en partenariat avec le CAUE de la Savoie dans le cadre des réflexions sur PADD. Ces conférences ont eu pour objectifs de développer une connaissance commune sur des thématiques clés de l'aménagement du territoire afin de faciliter les débats et échanges sur le choix du PADD. En moyenne, ces conférences ont réuni une trentaine de participants pour chaque session organisée, soit environ 240 personnes.

8 conférences ont été organisées en 2017 et 2018 sur les thèmes suivants :

• **Densité et formes urbaines**, le 14 juin 2017, au siège de Grand Chambéry, et le 19 juin 2017, au Châtelard, avec les interventions du CAUE et de Michel Rousset, architecte urbaniste d'Etat



• **Paysage - mitage et limites à l'urbanisation**, conférences en extérieur, le 5 juillet 2017, à Lescheraines, et le 11 juillet 2017, à Saint-Sulpice avec les interventions d'Anne Josse, ingénieure paysagiste (Esquisse Paysage)

• **La nature en ville, support de l'aménagement du territoire**, le 20 septembre 2017, à La Motte-Servolex, avec les interventions de Christian Piel (urbaniste), Steve Le Brig (LPO) et Céline Ouedraogo (CAUE)



# les modalités de la concertation



# La concertation à destination des citoyens

## Les temps de concertation



• **Habitat : se loger aujourd'hui et demain**, lundi 13 novembre 2017, à Jacob-Bellecombette, avec l'intervention de Jean Viard, Sociologue et du CAUE

• **Les nouveaux modes d'habiter, habitat participatif, habitat intermédiaire, intergénérationnel**, vendredi 16 mars 2018 à La Ravoire avec les interventions de Florence FOMBONNE ROUVIER, Directrice, CAUE de la Savoie; Cédrik VALET, Chargé d'études, CAUE de la Savoie; Stéphanie ERB, Programmiste, habitante de la Ruche; Brigitte LAFOURCADE ou Stéphane SINGER, Hab-Fab.

• **Le dialogue entre le patrimoine et le contemporain**, mercredi 18 avril 2018 à Chambéry avec les interventions de Florence FOMBONNE ROUVIER, Directrice, CAUE de la Savoie; Hervé DUBOIS, Chargée de mission, CAUE de la Savoie; Guy DESGRANDCHAMPS, Architecte; Philippe GANION, Architecte des bâtiments de France, Chef du service de l'UDAP; Cédrik VALET, Chargé de mission, CAUE de la Savoie

• **La mobilité à l'échelle pertinente : la gouvernance comme condition du report modal**, mercredi 20 juin 2018 à Chambéry animée par Guy LE BRAS, Directeur général du Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART). Avec les interventions de Alain BONNAFOUS - Professeur émérite de l'Université de Lyon (Institut d'Études Politiques), Chercheur au Laboratoire Aménagement Economie Transports); Béatrice SANTAIS - Présidente (Cœur de Savoie); Frédéric BRET - Conseiller départemental délégué à la mobilité (Conseil départemental de la Savoie); Jean-Claude MONTBLANC - Président (Métropole Savoie); Corinne CASANOVA - Vice-Présidente aux Transports et aux mobilités alternatives (Grand Lac); Jean-Pierre LESTOILLE - Directeur départemental des territoires (DDT de la Savoie); Alain THAUVETTE - Directeur Régional (TER d'Auvergne-Rhône-Alpes)



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### Les temps de concertation

- Les réunions publiques organisées à la demande des communes

Deux communes ont souhaité organiser sur leur territoire une réunion spécifique PLUi HD à destination de leurs habitants :

- une réunion sur la Motte en Bauges organisée le 2 février 2018. Les deux principaux sujets abordés portaient sur le calendrier et les différentes étapes d'élaboration du PLUi HD et sur les zones AU (à urbaniser). Cette rencontre a rassemblé environ 30 participants



- une réunion sur Chambéry, le 5 juillet 2018, axée sur le renforcement durable et volontariste du coeur d'agglomération. Cette rencontre a réuni environ 150 participants



Intervention de Michel Dantin - Chambéry - Juillet 2018



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### Les temps de concertation

#### ● Les contributions du Conseil Local de Développement

4 séances de travail ont été organisés avec le CLD :

- Un Atelier Compétences et acteurs du territoire, avec l'intervention de Benoît Savineaux, directeur urbanisme et développement local, le 24 avril 2018.
- Une Séance de travail PLUi HD - présentation du diagnostic et enjeux du document, avec l'intervention de Christophe Jacquet, responsable du service urbanisme-planification-foncier, le 31 mai 2018.
- Une Séance de travail PLUi HD - PADD avec l'intervention de Christophe Jacquet, responsable du service urbanisme-planification-foncier, le 18 juin 2018.
- Une Séance de travail PLUi HD - le volet "déplacements" avec l'intervention de Josianne Beaud vice présidente chargée de la multi modalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements et Bernard Januel conseiller délégué chargé de l'écocomobilité, Christophe Jacquet, responsable du service urbanisme-planification-foncier et Eric Lux directeur des transports et des déplacements, le 24 septembre 2018.

Chaque séance organisée en soirée a duré environ 2heures et a réuni une douzaine de membres du CLD.



Chambéry, le 24 mai 2018

Objet : Invitation à la prochaine séance du Conseil de développement  
affaire suivie par Eric Renaud  
secrétariat Cécilienne Bergeron  
conseil [conseil.developpement@chambery-bauges-metropole.fr](mailto:conseil.developpement@chambery-bauges-metropole.fr)

Madame, Monsieur

J'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil de développement de Grand Chambéry qui aura lieu le

**Jeudi 31 mai de 19h à 21h**  
au service des eaux, salle n°3 (entrée par la porte « vitres pédagogiques »)  
208 rue Charabon, 73 003 CHAMBERY

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du service Urbanisme, en particulier du PLU (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ;
- Construction des règles de fonctionnement et de communication du Conseil de développement

Vous trouverez ci-joint :

- La liste des coordonnées des membres du conseil de développement,
- Le règlement du Conseil de Développement,
- Le rapport d'activité 2016 de Chambéry Métropole-Cœur de Bauges,
- Le dernier Cahier

Je vous remercie pour votre engagement dans cette démarche et, dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

La vice-présidente chargée de la concertation citoyenne,  
des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire

GRAND CHAMBERY  
100 rue de Blacons - CS 82018 - 73003 Chambéry cedex  
de 7h 00 à 18h 00 - [grandchambery.fr](http://grandchambery.fr) - [info@grandchambery.fr](mailto:info@grandchambery.fr) - [www.grandchambery.fr](http://www.grandchambery.fr)



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### Les temps de concertation

- Les temps de concertation à destination des jeunes publics

Parce que les enfants pratiquent leur territoire d'une autre manière que les adultes, les élus de l'agglomération ont demandé une contribution des plus jeunes au PLUi HD, afin d'intégrer au mieux leur vision.

En 2017 et 2018, des lycées et des Conseils municipaux jeunes ont été invités à réfléchir ensemble à une ou plusieurs thématiques autour de la question « Quel est notre espace de vie idéal » :

- se déplacer dans un espace agréable : aménagement de la route, des trottoirs, des pistes cyclables, des arrêts de bus...
- vivre dans des espaces publics utiles et attrayants : espaces de jeux, de détente, de jardin, d'échanges...
- des immeubles et/ou maisons idéales, agréables pour vivre ensemble : forme des maisons, relation avec les voisins, aspect extérieur...

Tout au long du projet, ils ont été accompagnés dans leur réflexion par le service urbanisme et planification du Grand Chambéry et notamment par les 3 urbanistes du service qui ont animé les ateliers pour aider les jeunes dans leur projet.



Les jeunes des CMJ inventent ensemble leur territoire de vie - 2018

# les modalités de la concertation

## # La concertation à destination des citoyens

### Les temps de concertation

- Les temps de concertation à destination des jeunes publics

Les jeunes ont été mobilisés par l'intermédiaire des Conseils municipaux jeunes et des lycées.

#### ● Interventions auprès des CMJ



Un séminaire de lancement a été organisé le 15 novembre 2017 auprès des 6 CMJ de l'agglomération. Les objectifs visés étaient de :

- Comprendre les problématiques et enjeux de l'aménagement du territoire,
- Appréhender le territoire intercommunal et son fonctionnement (bassins de vie, institutions),
- Mener une réflexion sur l'aménagement du territoire aboutissant à des propositions d'actions pour une meilleure prise en compte des plus jeunes en aménagement du territoire.

Au final, 2 CMJ ont participé à la démarche :

- St-Jean-d'Arvey : Le CMJ regroupe 12 jeunes, du CM1 à la 4<sup>ème</sup>, 2 élus encadrent le CMJ, et ils disposent d'un budget chaque année. Trois séances ont été animées pour ce CMJ les 24 janvier, 21 mars et 2 mai 2018

- Jacob : Le CMJ regroupe 6 enfants de la 5<sup>ème</sup> et plus, suivis par une animatrice jeunesse une fois par mois. Deux séances ont eu lieu les 24 janvier et 21 mars 2018.



# les modalités de la concertation

## # La concertation à destination des citoyens

### Les temps de concertation

Le programme proposé par le service urbanisme de Grand Chambéry était le suivant :

1. Qu'est-ce que l'aménagement du territoire ? Quel est mon territoire ?

- Introduction en interaction avec les enfants sur la définition de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Explication des enjeux généraux de l'aménagement du territoire et des problématiques plus spécifiques de l'agglomération.
- A partir d'un atelier sur une carte mentale collective, compréhension des lieux de vie des plus jeunes et présentation de l'agglomération, de ses bassins de vie et de ses institutions



2. Comment fonctionne le territoire ? Quelles en sont les qualités/ les défauts ?

Un parcours des lieux de vies principaux des jeunes a été réalisé et défini à partir de la carte mentale construite collectivement.

Analyse du territoire par les jeunes :

- Qu'est ce qui le compose ?
- Quels en sont les différents usages ?
- Quelles en sont les qualités ? Les défauts ? (en termes de déplacement/ d'esthétisme/ d'usage...)

3. Comment améliorer mon territoire ?

Suite aux éléments issues des deux premières interventions, les jeunes devaient élaborer avec l'appui du service urbanisme une feuille de route d'orientations / d'actions pour améliorer le territoire.

4. Quels moyens d'actions sur le territoire ?

Recherche par les jeunes des moyens/ ressources nécessaires pour mener à bien les actions, appui auprès du service urbanisme et des services communaux pour mettre en place le projet.



# les modalités de la concertation

# La concertation à destination des citoyens

## Les temps de concertation

### • Travail avec les Lycées

L'ensemble des collèges et lycées de l'agglomération ont reçu un courrier les invitant à mobiliser leurs classes pour contribuer à l'élaboration du PLUi HD. L'équipe technique du Grand Chambéry a ainsi accompagné 3 lycées (au total, environ 70 lycéens ont participé) :

- Le lycée Louis Armand (classe Trajectoire +) sur 4 séances (11 décembre 2017- jeu participatif sur l'aménagement du territoire; 29 février 2018 - temps terrain; 3 avril - Travail sur un projet d'« Habitat idéal » ; 24 mai - Présentation du travail réalisé à Grand-Chambéry)
- Le lycée Vaugelas pour une séance d'intervention le 22 novembre 2017 autour de «Qu'est ce que le PLUi HD, Quels grands enjeux ?» et un jeu de rôle participatif sur les relations entre les différents acteurs du territoire.
- Le Lycée Monges, pour une séance unique également, le 17 octobre 2018

**AMENAGEMENT DU TERRAIN**

Mixité sociale  
100 % logement  
Locataires et propriétaires  
Familles FS  
Personnes seules F1

22 mai 2018

**Projet Habitat idéal**

Nous avons travaillé

**Proposition de travail**  
Aménagement du terrain  
Immeubles  
Zone intérieure  
Zone extérieure

**ZONE INTERIEURE**

**espaces de convivialité**  
**Pour les familles**  
Espace verts, bancs, tables

**ZONE INTERIEURE**

**Espaces de tranquillité**  
**Pour les Jeunes**  
Kiosque à musique

22 mai 2018

Présenté par les élèves de la classe Trajectoire+ du lycée Polyvalent Louis Armand - CHAMBERY

Extrait du travail réalisé par les élèves du lycée Louis Armand sur l'Habitat idéal - Mai 2018

# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des citoyens

### Les temps de concertation

- La Foire de Savoie 2017

Un espace commun PLUi HD et La Fabrique du territoire (projet d'agglomération de Grand Chambéry) était présent sur la Foire de Savoie organisée à Chambéry du 9 au 18 septembre 2017.

A cette occasion, des panneaux explicatifs de la démarche étaient exposés et le public, accueilli en libre circulation, a pu échanger avec l'équipe d'urbanistes du Grand Chambéry sous forme de questions/réponses.



Stand PLUi HD et Fabrique du Territoire sur la Foire de Savoie 2017

- Les ateliers du Projet d'agglomération «La Fabrique du Territoire»

Les deux démarches ont été menées de façon concomitante et se sont nourries mutuellement.

Un temps de concertation commun a été organisé sur le site de la Faculté Jacob Bellecombette sur lequel une trentaine d'étudiants se sont exprimés et ont pu venir s'informer sur la démarche du PLUi HD.

Certains ateliers organisés pour la Fabrique ont mobilisé pour leur animation des techniciens urbanistes sur des sujets tels que l'habitat et les déplacements.



Soirée Thématique de la Fabrique du territoire - Novembre 2016 - St Alban Leysse

# les modalités de la concertation

## # La concertation à destination des citoyens

### Les temps de concertation

- L'exposition itinérante « Les clés pour comprendre le PLUi HD »

Une exposition pour mieux comprendre le PLUi HD était consultable au siège de l'agglomération (106 allée des Blachères à Chambéry) et à l'annexe des Bauges au Châtelard tout le mois de décembre 2018.

Cette exposition comprend une explication des différentes pièces qui composent le PLUi HD et leur articulation ainsi qu'une présentation des grands principes réglementaires définis pour le PLUi HD de Grand Chambéry.

Dans le prolongement de la concertation, cette exposition est mise à la disposition des communes qui le souhaite au premier semestre 2019, en amont de l'enquête publique.

Cette exposition permettra aux personnes qui le souhaitent d'avoir une meilleure connaissance du document pour s'exprimer à l'enquête publique qui aura lieu vers le mois de juin 2019 (date encore à définir).



Extraits des panneaux de l'exposition itinérante « Les Clés pour comprendre le PLUi HD » - Décembre 2018

# les modalités de la concertation



S'informer

S'exprimer

Débattre et échanger

## # La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes



# les modalités de la concertation



# La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

## Les temps de concertation avec les élus du territoire

### ● Les séminaires élus

#### ● **Les séminaires élus organisés sur la phase de diagnostic**

*Le séminaire réalisé sur Chambéry métropole avant la fusion :*

Organisée le 26 novembre 2016, cette première journée de concertation a été proposée à l'ensemble des élus communaux du territoire et a réuni une cinquantaine de participants. L'objectif de ce séminaire était de partager une vision commune de la situation actuelle du territoire afin de mener une réflexion partagée autour des enjeux majeurs de demain. Ce séminaire a permis de compléter le diagnostic technique du territoire par l'expertise d'usage et la connaissance fine du territoire des élus locaux.

La journée s'est déroulée en deux temps :

- Une matinée consacrée à une visite de terrain qui a permis de présenter les différentes spécificités du territoire autour des thématiques intéressant la construction du futur PLUi : aménagement, déplacement, habitat, construction, agriculture, économie, tourisme, etc... L'itinéraire et les 4 lieux sur lesquels la visite s'est arrêtée ont été définis au regard de leur représentativité ou spécificité par rapport au reste de l'agglomération.



Chaque arrêt a été l'occasion d'aborder un ou plusieurs volets à traiter et à travailler dans le cadre du PLUi. Cette visite introductive a donné la possibilité aux élus présents d'échanger, d'apprendre, de découvrir ou de re découvrir leur territoire.

# les modalités de la concertation

# La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

## Les temps de concertation avec les élus du territoire

- Une après midi de travail, les élus ont eu la possibilité de s'inscrire à l'un des ateliers sur les 4 thématiques proposées :
  - L'armature urbaine de Chambéry Métropole : Centralités, quartiers et mobilité (infrastructure, habitat, transports et déplacements, performance énergétique),
  - Les espaces d'activités de Chambéry Métropole : Développement économique et numérique // Aménagement commercial et de services,
  - Le cadre de vie Chambéry Métropole : Paysage, patrimoine, tourisme, image,
  - La place de l'agriculture, de la forêt et de la biodiversité au sein de Chambéry Métropole.

Chaque groupe disposait d'un fond de carte vierge du territoire sur lequel il devait représenter les points forts et les points faibles. L'atelier était animé par un animateur extérieur. Le passage d'experts thématiques (des techniciens de Chambéry métropole qui s'étaient mobilisés pour l'occasion) a permis à chacun de s'interroger, de recueillir de l'information et d'échanger sur les visions et les perceptions de chacun.

Après un temps de travail animé autour de représentations diverses et variées des atouts et points faibles du territoire, il était demandé à chaque atelier, fort de l'ensemble des discussions et réflexions de la journée, de faire émerger 3 à 4 enjeux pour l'avenir du territoire de l'agglomération, sur la thématique traitée.



# les modalités de la concertation



# La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

## Les temps de concertation avec les élus du territoire

*Les séminaires réalisés sur Coeur des Bauges avant la fusion :*

- le 11 avril 2016, une assemblée réunissant les élus du Coeur des Bauges a été organisée en soirée pour présenter les grandes étapes d'élaboration du PLUI et répondre aux questions des 34 élus présents.



- Les élus du Coeur des Bauges se sont de nouveau réunis le 17 octobre 2016 pour une soirée de travail en table-ronde. Une trentaine d'élus ont réfléchi aux réponses à apporter pour relever les 3 défis suivants :
  - Un cœur de nature préservé qui valorise ses richesses artisanales, agricoles, patrimoniales et touristiques
  - Un bassin de vie innovant, animé et de proximité au service d'un cadre de vie de qualité
  - Prospective démographique, habitat et foncier



# les modalités de la concertation

# La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

## Les temps de concertation avec les élus du territoire

### • Le séminaire élus organisé sur la phase du PADD

L'ensemble des élus communaux du territoire Chambéry métropole - Coeur des Bauges ont été conviés à une séance de travail en commun le 6 septembre 2017.

L'objectif du séminaire était de contribuer à la construction du volet politique / stratégique du PADD du PLUi HD.



Ce volet vise à définir la philosophie générale du projet de territoire souhaitée par les élus à horizon 2040 autour des axes de réflexion suivants :

- Quels positionnement / axes de différenciation pour Grand Chambéry dans son environnement territorial élargi (Savoie, Sillon alpin, Grand Lac) ?
- Quels équilibres pour quels facteurs de complémentarité à valoriser au service d'une identité partagée entre les 38 communes du territoire, entre cluse et montagne ?



Pour ce faire, les 60 élus participant au séminaire étaient invités à s'exprimer sur les objectifs opérationnels qu'ils souhaiteraient voir donner en réponse aux enjeux et aux orientations définis lors de la phase diagnostic du projet.



# les modalités de la concertation

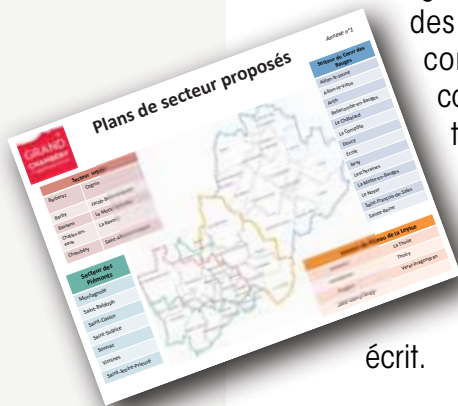
# La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de concertation avec les élus du territoire

## • Les séminaires élus organisés sur la phase réglementaire

120 élus des communes de Grand Chambéry se sont regroupés par secteur (communes du Cœur des Bauges, communes des Piémonts, communes du plateau de la Leysse, communes de la cluse urbaine) afin de travailler ensemble sur les grandes règles de constructibilité souhaitées dans le PLUi HD. Ce travail a permis de prendre en compte les spécificités et la diversité des territoires de chaque secteur dans la rédaction du règlement

écrit.



Après une présentation des caractéristiques urbaines du secteur, du dispositif réglementaire du PLUiHD et de la philosophie générale du zonage / règlement, les participants ont pu débattre sur les principales thématiques présentées.



4 secteurs, 4 rencontres :

- Secteur urbain à la Motte Servolex le 29 mars 2018
- Secteur Piémonts à Montagnole le 30 mars 2018
- Secteur Leysse à Thoiry le 4 avril 2018
- Secteur Bauges à La Motte en Bauges le 6 avril 2018



# les modalités de la concertation



# La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

## Les temps de concertation avec les élus du territoire

### ● Les conférences des Maires

#### ● **La conférence des Maires organisée sur Coeur des Bauges avant la fusion**

Le 3 octobre 2016, une conférence des 14 maires de la communauté de communes Coeur des Bauges a été organisée pour présenter et valider le diagnostic réalisé entre mai et septembre 2016.

#### ● **La conférence des Maires organisée sur Chambéry métropole avant la fusion**

Le 8 décembre 2016, une conférence des 24 maires de Chambéry métropole a été organisée afin de présenter les éléments qui permettront de compléter la délibération de prescription du PLUi afin que celui-ci tienne lieu de Programme Local de l'Habitat et de Plan de Déplacements Urbains.

#### ● **La conférence des Maires organisée sur Chambéry métropole-Coeur des Bauges**

Le 16 mars 2017, une conférence des 38 maires de Chambéry métropole- Coeur des Bauges a été organisée afin d'étudier la nouvelle charte de gouvernance du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements, et les objectifs poursuivis et modalités de concertation en vue de la fusion des deux PLUi en cours sur le territoire.



# les modalités de la concertation

# La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

## Les temps de concertation avec les élus du territoire

- Les Rencontres communales politiques (réunions thématiques)

Les Vice-Président(e)s en charge de l'urbanisme, de l'habitat et des déplacements ont souhaité organiser des rencontres « politiques » avec les 38 communes de l'agglomération afin de prendre connaissance des orientations et projets communaux à considérer dans la démarche engagée.

38 Rencontres communales ont été ainsi organisées entre 2017 et 2018

Dates des Rencontres Communales	Communes
28/04/17	Aillon le Jeune
12/05/17	Lescheraines Arith
23/05/17	La Motte Sevalex Cognin
24/05/17	St Sulpice
02/06/17	Daucy-en-Bauges La Motte-en-Bauges
07/06/17	St Alban Laysse Bassens
13/06/17	Sainte-Reine Bellecombe-en-Bauges La Compôte
16/06/17	Puygros La Thuile Curienne Thoiry
28/06/17	Montagnole St Baldoph

Dates des Rencontres Communales	Communes
12/07/17	Barberaz St Jeoire
06/09/17	St Jean Arvey Les Deserts
13/09/17	Vérel-Pragondran Sonnaz
24/10/17	Saint-François-de-Sales
25/10/17	ALV
27/10/17	Barby Saint-Cassin
15/11/17	Jarsy Le Châtelard
27/11/17	Le Noyer Ecole
05/12/17	Jacob Vimines
18/12/17	La Ravoire
22/08/18	St Alban Laysse La Motte Servalex

# les modalités de la concertation


# La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

## Les temps de concertation avec les élus du territoire

- Les réunions avec les élus de secteur (réunions territorialisées)


13 réunions de secteurs ont eu lieu entre 2017 et 2018 pour échanger et prendre en compte les spécificités des territoires sur la phase de traduction réglementaire du PADD.

Dates	Secteur des Bauges Objet
24/02/17	Fusion des PLUis
22/03/17	Présentation diag habitat
02/05/17	Lancement traduction réglementaire
13/07/17	Territorialisation objectifs du PADD
18/12/17	Réunion d'explication -OAP/Règlement
26/04/18	Réunion sur le règlement secteur Bauges
28/06/18	Travail sur les plans de zonages
29/10/18	Réunion sur le règlement secteur Bauges



Dates	Secteur du Plateau de la Lysse Objet
30/11/17	Plan de secteur Plateau de la Lysse
02/05/18	Réunion sur le règlement de secteur Lysse
26/06/18	Travail sur les plans de zonages
06/11/18	Réunion sur le règlement secteur Lysse

Dates	Secteur Piémonts Objet
24/10/18	Réunion sur le règlement secteur Piémonts



# les modalités de la concertation



# La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de concertation avec les élus du territoire

- Les débats en Conseils municipaux

Entre octobre et décembre 2017 le PADD a été présenté et débattu dans les 38 communes de l'agglomération.

Dates	Communes
27/10/17	LA MOTTE EN BAUGES
27/10/17	AILLON LE VIEUX
06/11/17	LA RAVOIRE
07/11/17	LA MOTTE SERVOLEX
07/11/17	LES DESERTS
08/11/17	CURIENNE
08/11/17	ARITH
08/11/17	LA COMPOTE
09/11/17	AILLON LE JEUNE
09/11/17	ECOLE
13/11/17	MONTAGNOLE
13/11/17	SAINT-JEOIRE-PRIEURE
14/11/17	VIMINES
14/11/17	COGNIN
18/11/17	DOUCY
20/11/17	Chambéry
20/11/17	BARBERAZ
20/11/17	SAINT SULPICE
20/11/17	SAINT CASSIN

Dates	Communes
20/11/17	ST JEAN D'ARVEY
21/11/17	JARSY
22/11/17	CHALLES-LES-EAUX
23/11/17	LE NOYER
23/11/17	BELLECOMBE-EN-BAUGES
24/11/17	SAINT BALDOPH
24/11/17	SAINT-ALBAN-LEYSSE
24/11/17	VEREL-PRAGONDRAN
24/11/17	THOIRY
24/11/17	SAINTE-REINE
27/11/17	SFS
27/11/17	SONNAZ
27/11/17	BARBY
27/11/17	LA THUILE
28/11/17	LESCHERAINES
28/11/17	JACOB BELLECOMBETTE
28/11/17	PUYGROS
29/11/17	LE CHATELARD
01/12/17	BELLECOMBE-EN-BAUGES
12/12/17	BASSENS

# les modalités de la concertation



# La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

## Les temps de concertation avec les techniciens des communes et de l'agglomération

- Les réunions avec les référents techniques des communes

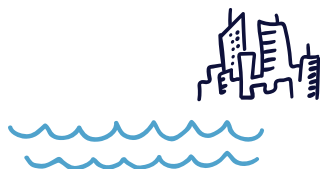
Tout au long de l'élaboration du PLUi HD des réunions de travail et d'échange entre l'équipe technique de Grand Chambéry et les référents urbanistes des communes ont eu lieu.

En moyenne, une rencontre pour chaque grande étape d'élaboration du PLUi HD a été organisée avec chaque référent technique communal (réunion ou rendez vous téléphonique).

Trois rencontres collectives ont eu lieu le 5 décembre 2016, le 10 avril 2017 et le 12 juillet 2018, elles ont réuni l'ensemble des référents communaux pour leur présenter la démarche et ses avancements.

- Les réunions avec les référents techniques internes à l'agglomération

Un Groupe Technique Interne s'est constitué au sein de l'agglomération. Il réunissait différents services techniques (cités dans le tableau ci dessous). Le GTI s'est réuni 25 fois entre 2017 et 2018.



Membres du Groupe Technique Interne
Service transport
Service voirie
Service des déchets
Service des eaux
Service cours d'eau
Service agriculture et développement durable
Service habitat
Service planification

# les modalités de la concertation



# La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

## Les temps de gouvernance

- Le Comité de Pilotage du PLUi HD

### Rappel de ses missions :

Il pilote le projet d'élaboration du PLUi HD et en est le garant,  
il valide les grandes orientations et les différentes étapes d'avancée de la procédure,  
il reçoit les personnes publiques associées en tant que de besoin,  
il prépare les décisions, avis et thématiques à approfondir avant présentation en commission urbanisme et conférence intercommunale des maires.

Le Comité de pilotage s'est réuni 14 fois entre 2016 et 2018.

- Le Comité Technique du PLUi HD

### Rappel de ses missions :

Il alimente la réflexion et prépare les comités de pilotage,  
Le Comité Technique s'est réuni 5 fois entre 2016 et 2018.

- Les groupes techniques thématiques ou géographiques

### Rappel de leurs missions :

Ils permettent d'alimenter la réflexion sur le projet de territoire (PADD) et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Une vingtaine de rencontres des groupes thématiques ont eu lieu en 2017.

Dates	
	2016
jeudi 10 novembre 2016	
mercredi 14 décembre	
	2017
jeudi 16 février	
mercredi 12 avril	
mercredi 21 juin	
mardi 4 octobre	
mercredi 15 novembre	
jeudi 7 décembre	
	2018
mercredi 28 mars	
mercredi 13 juin	
mardi 3 juillet	
mercredi 8 août	
mardi 25 septembre	
vendredi 23 novembre	

# les modalités de la concertation



# La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

## Les temps de gouvernance

### ● La Commission urbanisme

#### Rappel de ses missions :

Elle est chargée de donner des avis et de formuler des propositions au bureau et au conseil communautaire, les représentants communaux qui la composent sont chargés de porter le débat sur le PLU i HD dans leurs conseils municipaux, elle peut demander des approfondissements sur des points ou des thématiques spécifiques au comité de pilotage.

La Commission urbanisme s'est réunie 11 fois entre 2016 et 2018

Dates	Ordres du jour
<b>2016</b>	
mercredi 28 septembre	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- présentation du plan de communication et de l'identité graphique du PLU</li> <li>2- présentation des bureaux d'études urbanisme : Citadia (mandataire), Even Conseil (co-traitant), Kargo Sud, R&amp;A (sous-traitants)</li> <li>concertation : Argos</li> <li>communication : Agence Balhazar</li> <li>3- calendrier prévisionnel de la première phase</li> <li>4- calendrier et animation de la concertation sur cette première phase</li> <li>5- questions diverses</li> </ol>
<b>2017</b>	
mardi 21 mars	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Retour et bilan sur les procédures d'évolution de PLU et sur le traitement des DIA depuis le transfert de la compétence.</li> <li>2- Nouvelle charte de gouvernance dans le cadre de la fusion des deux intercommunalités Chambéry métropole et Cour des Bauges</li> <li>3- PLU Habitat et Déplacements :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposition de délibérations pour le regroupement en seul PLU habitat et déplacements suite à la fusion des deux EPCI</li> <li>- calendrier de travail et de concertation prévisionnel pour 2017</li> </ul> </li> <li>4- Questions diverses</li> </ol>
mardi 30 mai	Présentation du Diagnostic
mardi 27 juin	<p>Cette commission d'urbanisme a tenu lieu de première réunion des Personnes Publiques Associées</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- présentation de la démarche du PLU HD étendu à l'ensemble du territoire suite à la fusion entre Chambéry métropole et la communauté de communes Cour des Bauges et du calendrier prévisionnel,</li> <li>2- présentation par les services de l'Etat du « Porter à Connaissance » et des enjeux de l'Etat sur le territoire.</li> </ol>
mercredi 5 juillet	Scénarios de développement
mardi 24 octobre	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- présentation des premières orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), prioritairement au débat devant être organisé dans chaque conseil municipal au mois de novembre.</li> <li>2- calendrier prévisionnel du PLU HD</li> <li>3- questions diverses</li> </ol>
<b>2018</b>	
jeudi 25 janvier	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- PLU HD :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des plans de secteurs</li> <li>- Calendrier prévisionnel pour le premier semestre</li> </ul> </li> <li>2- PLU - POS - Cartes communales</li> <li>- Bilan des procédures 2017</li> <li>- Procédures 2018</li> <li>- Point sur les contentieux en cours</li> </ol>
mercredi 26 février	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Cadastre réglementaire général par les services de l'Etat</li> <li>2- Présentation du calendrier et des objectifs du SDU par Métropole Savoie</li> <li>3- Méthodologie appliquée pour la définition de la zone urbaine du PLU HD et premiers éléments de zonage</li> <li>4- Calendrier prévisionnel pour le premier semestre</li> </ol>
mercredi 20 juin	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Calendrier global et détail sur la phase en cours</li> <li>2- Point d'étape sur la phase de zonage/réglement : séminaire de juin - réunions de travail - étapes de validation - besoins identifiés</li> <li>3- Etat d'avancement des autres pièces du PLU HD : POA Habitat et Déplacements, OAP sectorielles et thématiques, ...</li> </ol>
mardi 23 octobre	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Présentation de l'étude de gisement foncier par l'EPFL</li> <li>2- Calendrier du PLU HD et arrêt du projet</li> <li>3- Présentation des OAP thématiques</li> <li>4- Questions diverses</li> </ol>
vendredi 7 décembre	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Présentation de la phase d'arrêt du projet du PLU HD</li> <li>2- OAP thématiques</li> <li>3- Eléments réglementaires : patrimoine, zones humides...</li> <li>4- Questions diverses</li> </ol>

# les modalités de la concertation



# La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

## Les temps de gouvernance

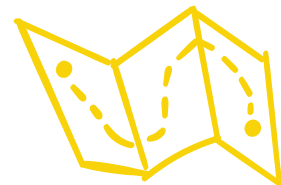
- Le Conseil communautaire

### Rappel de ses missions :

Il prescrit le PLUi HD et les modalités de concertation,  
il organise le débat sur le PADD,  
il arrête le projet de PLUi HD,  
il approuve le PLUi HD.

Le PLUi HD a été porté au débat en Conseil communautaire 6 fois sur les sujets suivants :

- 24 novembre 2015 : prescription du PLUi Cœur des Bauges et modalités de collaboration pour le PLUi Cœur des Bauges
- 16 décembre 2015 : prescription du PLUi Chambéry métropole et modalité de la concertation et charte de gouvernance Chambéry métropole
- 21 décembre 2016 : délib complémentaire pour intégration des volets Habitat et Déplacements
- 23 mars 2017 : nouvelle charte de gouvernance et fusion des 2 PLUi, élaboration du PLUi HD
- 14 décembre 2017 : débat du PADD
- 22 mars 2018 : débat et délibération sur les plans de secteur



S'informer

S'exprimer

Débattre et échanger

## # La concertation à destination des acteurs du territoire



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des acteurs du territoire

### Les temps de concertation avec les associations

Environ 60 associations du territoire dont les activités sont en lien avec les thématiques du PLUi HD ont été conviées à deux réunions spécifiquement dédiées aux associations du territoire :

- une réunion le 23 novembre 2017 consacrée à la présentation du calendrier prévisionnel du PLUi HD, la synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, la présentation du scénario retenu et des orientations générales du PADD. 9 représentants d'associations étaient présents.
- une réunion le 4 octobre 2018 consacrée à la traduction réglementaire du PADD. 2 représentants d'association étaient présents.

Les associations étaient également destinataires des invitations aux temps de concertation organisés pour le grand public.

### Les temps de concertation avec les acteurs économiques

- Mobilisation des acteurs socio économiques avant la fusion

#### • **Entreprises, artisans, commerces, services, secteur touristique :**

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial, la Communauté de communes du Cœur des Bauges a réalisé une enquête auprès des acteurs socio-économiques du territoire bauju afin de comprendre les dernières évolutions de la vie économique du territoire et de recueillir les différents avis sur l'avenir du territoire. Une trentaine de réponses ont été données.

Un atelier de travail portant sur la vie économique du Cœur des Bauges a été organisé également le 6 juin 2016. Il a réuni 15 participants et visait à répondre aux questions suivantes :

- ✓ artisans et entreprises :
  - Comment répondre aux besoins des artisans installés dans les bourgs et hameaux du territoire ?
  - Quels aménagements pour les zones d'activités économiques du territoire ?
- ✓ commerces, services et tourisme :
  - Comment favoriser la vitalité commerciale et pérenniser l'offre de services sur le territoire ?
  - Comment valoriser et dynamiser l'économie touristique du territoire ?

# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des acteurs du territoire

### Les temps de concertation avec les acteurs économiques

- Mobilisation des acteurs socio économiques après la fusion

#### • Promoteurs, architectes et notaires :

5 rencontres pour présenter le PADD du PLUi HD ont été organisées, elles ont réuni 45 participants.

Dates	Participants
2017	
mardi 19 septembre	Promoteurs
mercredi 20 septembre	Architectes
mercredi 20 septembre	Notaires
mercredi 27 septembre	Architectes
jeudi 28 septembre	Promoteurs

#### • Acteurs de la construction et de l'aménagement :

Trois rencontres pour travailler autour de l'OAP Habitat ont été organisées : les 5 et 6 mars 2018 et Le 17 mai 2018.

#### • Acteurs des déplacements :

Trois rencontres pour travailler autour de la mobilité ont été organisées : les 13 avril, 1er et 29 juin 2017 et 6 mars 2018 et le 17 mai 2018. Une conférence sur les déplacements le 20 juin 2018 a réuni les acteurs du déplacement et les représentants de la société civile.



# les modalités de la concertation



## # La concertation à destination des acteurs du territoire

### Les temps de concertation avec les personnes publiques associées (PPA)

- Mobilisation des PPA avant la fusion

La communauté de communes Coeur des Bauges a organisé le 1er décembre 2016 une rencontre réunissant 6 PPA autour des enjeux du PADD. Des représentants de la CCI de Savoie, de la CMA de Savoie, Métropole Savoie, du PNR des Bauges, de la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc et de la DDT 73 étaient présents à cette rencontre.

- Mobilisation des PPA après la fusion

12 rencontres avec des PPA ont eu lieu sur les 3 phases d'élaboration du PLUi HD.

Phases	Dates	PPA mobilisés
Diagnostic	27/06/17	Invitation de l'ensemble des PPA à la commission urbanisme pour présentation du diagnostic
PADD	26/09/17	Ensemble des PPA
	18/06/18	DDT sur la prise en compte des aspects environnementaux
	09/07/18	CGLE
	01/08/18	Chambre d'agriculture
	02/08/18	Chambre d'agriculture
Production réglementaire	05/09/18	Chambre d'agriculture
	13/09/18	PNRMB
	14/09/18	DDT
	04/10/18	Ensemble des PPA
	05/11/18	CGLE
	22/11/18	Ensemble des PPA

Orientation d'Aménagement de de Programmation Thématique	Dates	PPA mobilisés
OAP alpages	20/09/2018	PNRMB, DDT, Chambre d'agriculture, SEA
	04/09/2018	PNRMB, DDT, Chambre d'agriculture, SEA
OAP patrimoine	14/11/2018	DDT, PNRMB, PNRC, SDAP
OAP Air-Climat-Energie	07/09/2018	CAUE, ASDER, Cristal Habitat, SCDC, OPAC, CAUE, Agale, Fédé constructeurs aménageurs
	14/09/2018	CAUE, ASDER, Cristal Habitat, SCDC CCI, GRDF, SCMC, OPAC, CGLE
	21/09/2018	CAUE, ASDER, Cristal Habitat, EDIFIM, FPI, SCDC, Maisons Econature, DDT, OPAC, GRDF, SDES
OAP Forêt	26/10/2018	ONF, Chambre d'agriculture, PNRC, PNRMB, communes forestières, DDT, CRPF
OAP Tourisme	26/09/2018	PNRMB, Grand Chambéry Alpes tourisme, Sem des Bauges

Des PPA ciblées ont été mobilisées pour échanger et débattre sur les contenus de certaines OAP thématiques. 8 rencontres ont eu lieu.

# les questionnements et les apports de la concertation



## # Sur la phase diagnostic

### Les sujets de la concertation

- Les objectifs de la concertation sur la phase de diagnostic :
  - Alimenter les études techniques par l'expertise d'usage des habitants et des acteurs du territoire
  - Partager une vision de la situation actuelle du territoire sur des thématiques ciblées (les forces, faiblesses, atouts, opportunités, menaces)
  - Identifier les enjeux majeurs pour demain autour desquels le PADD pourra se construire
- Les priorités identifiées par les participants aux temps de concertation (pour plus de détails, se référer aux comptes rendus des temps de concertation) :
  - **Sur Chambéry métropole :**
    - ✓ La mobilité et des déplacements (développer les modes alternatifs à la voiture, favoriser l'intermodalité, fluidifier et sécuriser les parcours, améliorer les connexions, ...)
    - ✓ Le développement de l'agglomération (favoriser la densification des espaces déjà urbanisés, porter une attention à la qualité des espaces publics, porter une attention à l'intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions)
    - ✓ L'agriculture. Quatre préoccupations majeures : préserver l'agriculture péri-urbaine en respectant l'équilibre 1/3 urbain 1/3 agricole 1/3 forêt et en laissant aux agriculteurs des terres agricoles facilement cultivables, favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, favoriser de nouvelles formes d'agriculture (agriculture, biologique, jardins partagés, ...), valoriser davantage les productions agricoles locales.
    - ✓ Le paysage qu'il faut préserver et valoriser (sauvegarder les vues, les trames vertes et bleues, maintenir et valoriser le patrimoine des zones humides et éviter l'imperméabilisation des sols agricoles ou naturels)
    - ✓ Une attractivité du territoire à renforcer, tant du point de vue économique (maintien de pôles commerciaux de proximité, développement de zones d'activités dans le Sud et de nouvelles zones d'activités en périphérie urbaine) que d'un point de vue touristique avec le tourisme patrimonial et culturel, d'affaires et le thermalisme.

# les questionnements et les apports de la concertation



## # Sur la phase diagnostic

### Les sujets de la concertation

Au total ce sont 26 enjeux à relever autour de 4 grandes thématiques qui ont été identifiés sur cette phase pour le territoire de Chambéry métropole :

- Enjeux identifiés autour de la thématique de «L'armature urbaine de Chambéry métropole : Centralités, quartiers et mobilité (infrastructure, habitat, transports et déplacements, performance énergétique)» :
  - ✓ Le lien social au sein des espaces collectifs, des espaces publics de l'agglomération et des autres territoires périphériques
  - ✓ L'adaptation des transports et de la mobilité avec une pérennité sur le long terme permettant des aménagements dédiés et une lisibilité pour les habitants
  - ✓ Le développement de la multimodalité et de l'intermodalité
  - ✓ La performance énergétique de l'habitat (notamment collectif)
  - ✓ Le porté à connaissance des équipements et infrastructures à l'échelle de l'agglomération dans un objectif de mutualisation et de valorisation
  - ✓ L'équité d'accès aux services et aux commerces (éviter les sentiments d'exclusion et faciliter les besoins en déplacement)
  - ✓ La préservation du cadre de vie, de la qualité du territoire et des espaces naturels perçus comme de réels facteurs d'attractivité
- Enjeux identifiés autour de la thématique de «Les espaces d'activités de Chambéry métropole : Développement économique et numérique // Aménagement commercial et de services»
  - ✓ La pérennisation et la redynamisation du tissu commercial de proximité
  - ✓ La gestion, la requalification et la mutation des espaces dans les zones d'activités économiques
  - ✓ La valorisation de l'agriculture de proximité
  - ✓ Le maintien des équilibres internes au sein de l'agglomération

✓



# les questionnements et les apports de la concertation



## # Sur la phase diagnostic

### Les sujets de la concertation

- Enjeux identifiés autour de la thématique de «Le cadre de vie Chambéry métropole : Paysage, patrimoine, tourisme, image»:
  - ✓ Le bien-vivre
  - ✓ L'attractivité touristique
  - ✓ La connexion (interne/externe)
  - ✓ La mise en commun et la mise en valeur d'une identité partagée
  - ✓ La pérennisation et la redynamisation du tissu commercial de proximité.
  - ✓ La gestion, la requalification et la mutation des espaces dans les zones d'activités économiques
  - ✓ La valorisation de l'agriculture de proximité
  - ✓ Le maintien des équilibres internes au sein de l'agglomération
- Enjeux identifiés autour de la thématique de «La place de l'agriculture, de la forêt et de la biodiversité au sein de Chambéry métropole» :
  - ✓ Soutien et maintien d'une place pour une agriculture viable
  - ✓ Le soutien et le maintien d'une gestion forestière durable
  - ✓ La limitation de l'étalement urbain
  - ✓ La préservation de l'environnement (air, eau, biodiversité, paysages, ...)
  - ✓ La pérennisation des exploitations agricoles locales
  - ✓ La gestion des conflits d'usages
  - ✓ La filière Bois locale



# les questionnements et les apports de la concertation



# Sur la phase diagnostic

## Les sujets de la concertation

### • Sur Coeur des Bauges :

- ✓ L'offre de logement à diversifier et adapter (des logements plus petits, collectifs, une offre aux personnes âgées et aux jeunes actifs, proposition d'un parcours résidentiel complet en améliorant l'offre locative, favoriser la réhabilitation, notamment énergétique, plutôt que la construction de nouvelles maisons, penser l'habitat en relation avec la localisation du travail)
- ✓ La mobilité qui est l'enjeu majeur sur les Bauges (des routes mal entretenues, des problèmes de sécurité routière, une offre de stationnement trop limitée, améliorer les mobilités alternatives (navettes, covoiturage), développer et sécuriser les cheminements doux)
- ✓ Le développement économique (développer l'activité sylvicole, protéger le paysage alpin et l'activité d'élevage, valoriser l'activité agricole par la création d'une identité de marque, favoriser l'agriculture biologique ou raisonnée)
- ✓ le développement touristique (favoriser le développement d'un tourisme vert, amélioration de l'offre d'hébergement et de restauration, diversifier les activités d'intérieur, développer et structurer les lieux de promotion du territoire, créer une offre globale et cohérente avec les spécificités du territoire, mieux baliser les sentiers de randonnée, des stations de sports d'hiver en quête de devenir, soutenir le développement des énergies renouvelables)
- ✓ L'offre de proximité (Le Châtelard et Lescheraines comme pôles concentrant commerces et services, une dépendance auprès des grandes villes pour l'offre culturelle, un manque de restaurants ouverts le soir, valoriser les circuits courts, diversifier les commerces)
- ✓ Le besoin de mutualisation et le manque de communication sont soulignés (réfléchir ensemble à un projet de territoire cohérent à l'échelle de l'intercommunalité, répartir de manière cohérente les équipements afin d'éviter la dévitalisation de certains secteurs des Bauges, mettre en valeur les spécificités locales, faire participer les acteurs locaux, développer la promotion du territoire à travers une image de marque, garantir un accès optimal à l'information concernant les équipements et services développés par et au sein de la Communauté de communes du Coeur des Bauges)



# les questionnements et les apports de la concertation



## # Sur la phase diagnostic

### Les réponses du projet de PLUi HD

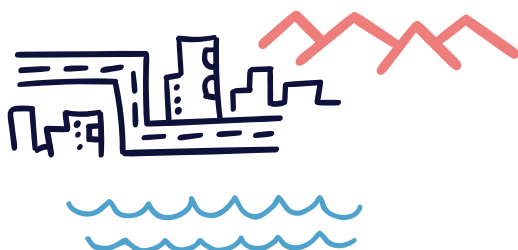
- Les éléments qui ont été intégrés dans le projet de PLUi HD :

Cette concertation large, a permis à l'agglomération de mieux identifier les différentes problématiques que rencontre au quotidien les habitants sur le territoire et de connaître les priorités d'intervention souhaitées.

Cette concertation, en complément du diagnostic technique du territoire, a permis d'orienter la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ainsi que d'identifier les axes de réflexions à approfondir pour l'aménagement du territoire de l'agglomération.

L'ensemble des enjeux identifiés lors de ces temps de concertation a été travaillé pour être intégrés aux éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Cependant de nombreux points soulevés lors de ces ateliers ne relèvent pas du Plan Local d'Urbanisme intercommunal mais font l'objet d'autres politiques menées par les communes ou par l'agglomération.

Plusieurs thématiques ressorties de ces ateliers sont développées dans des Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques (habitat, déplacements, tourisme, cycle de l'eau, climat-énergie, patrimoine, forêt, alpages, cycle de l'eau).



# les questionnements et les apports de la concertation



# Sur la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables

## Les sujets de la concertation

- Les objectifs de la concertation sur la phase de PADD :
  - Débattre, prioriser, compléter la première ébauche du document PADD issu de la phase de diagnostic
  - Echanger sur ce que les participants aimeraient voir émerger sur leur territoire au regard des grandes orientations définies
- Les priorités identifiées par les participants aux temps de concertation (pour plus de détails, se référer aux comptes rendus des temps de concertation) :

Les participants ont exprimé leurs idées sur des thématiques sur lesquelles le PLUi HD intervient. Pour chacune de ces thématiques, les participants ont fait des propositions concrètes ou imaginé des objectifs opérationnels à poursuivre.

Voici les 9 domaines sur lesquels les participants ont prioritairement exprimé des propositions :

- ✓ Se déplacer
- ✓ Construire et se loger
- ✓ Travailler et consommer
- ✓ Développer le tourisme et les loisirs
- ✓ Développer la convivialité et le lien social
- ✓ Préserver les ressources, la nature et l'écologie
- ✓ Accompagner notre agriculture
- ✓ Améliorer l'accès au numérique
- ✓ Travailler notre image, notre identité, notre accueil, notre attractivité

# les questionnements et les apports de la concertation



# Sur la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables

## Les sujets de la concertation

Sur d'autres temps de concertation, les participants étaient invités à se prononcer sur les enjeux qu'ils considèrent comme prioritaires à prendre en compte.

Au final, les 4 enjeux retenus comme prioritaires sont les suivants :

- ✓ Un positionnement économique à développer sur des filières porteuses (montagne, énergies, outdoor/santé, tourisme)
- ✓ La préservation des productions locales, notamment des activités agricoles spécialisées, adaptées aux besoins des filières et au changement climatique
- ✓ Une diversification du modèle touristique vers une offre 4 saisons adaptée aux attentes de la clientèle et au réchauffement climatique (offre)
- ✓ La réduction des émissions de gaz à effet de serre, en s'appuyant sur une meilleure articulation entre urbanisme et offre de mobilités



# les questionnements et les apports de la concertation



## # Sur la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables

### Les réponses du projet de PLUi HD

- Les éléments qui ont été intégrés dans le projet de PLUi HD :

Chaque proposition faite lors des temps de concertation a été étudiée. Un certain nombre d'entre elles figuraient déjà dans le projet de PADD et le projet de PLUi HD a intégré un certain nombre d'éléments qui n'y figuraient pas. En voici la liste pour chaque domaine :

#### ✓ **Se déplacer**

- Permettre à chacun de se déplacer par une offre de mobilité adaptée aux différents territoires, accessible à tous et intégrant tous les modes, notamment en facilitant et développant le covoiturage et le transport à la demande dans les secteurs ruraux
- Développer les moyens de communication, d'information et les services connectés pour une meilleure utilisation et organisation des différents modes de transports (train, réseau de transports en commun, co-voiturage, transport à la demande...)
- Poursuivre la création de connexions douces entre les villages et hameaux en lien avec les politiques locales

#### ✓ **Construire et se loger**

- Cibler les opérations d'amélioration énergétique du bâti sur les secteurs d'habitat ancien et les logements vacants, tout en portant une attention particulière à la préservation des caractéristiques patrimoniales des bâtiments, afin d'orienter les actions vers les secteurs les plus consommateurs et pour conserver la vitalité des centres anciens
- Permettre une densification maîtrisée et acceptable, notamment des secteurs d'habitat individuel et accompagner les nouveaux modèles d'habitat dans les secteurs urbains, périurbains, ruraux et de montagne : constructions en dents creuses, division parcellaire, rénovation des granges baujus, etc.
- Soutenir des villages et hameaux animés dans les communes des Bauges, du plateau de la Leysse et des Piémonts de Chartreuse : [...] Maintenir les équipements, services et commerces de proximité qui répondent aux besoins quotidiens de proximité des ménages et anticiper les évolutions liées au vieillissement démographique (services médicaux mutualisés, habitat intergénérationnel, adaptation des logements...)
- Innover par de nouvelles formes ou types d'habitat attractifs, recherchant un cadre de vie qualitatif (vues, espaces verts, vis-à-vis...).

# les questionnements et les apports de la concertation



# Sur la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables

## Les réponses du projet de PLUi HD

### ✓ **Travailler et consommer**

- Faciliter les organisations nouvelles de travail (télétravail, co- working...)
- Assurer l'adaptation de la gamme d'équipements et de services de l'agglomération à l'évolution des besoins de la population et aux caractéristiques des secteurs urbains, ruraux, de montagne : [...] Accompagner le développement des services médico-sociaux et les équipements adaptés aux besoins des seniors en favorisant leur regroupement : généralistes et spécialistes de santé, services d'aide au maintien à domicile, transport à la demande, etc.

### ✓ **Développer la convivialité et le lien social**

- Poursuivre et soutenir le développement et la qualification des espaces publics à toutes les échelles, support de lien social et de convivialité

### ✓ **Préserver les ressources, la nature et l'écologie**

- Poursuivre l'identification et la préservation des zones humides pour leur rôle important, pour la biodiversité, dans la dépollution de la ressource, la limitation des inondations et des sécheresses
- Prendre en compte la réduction de la pollution lumineuse dans les projets d'aménagement

### ✓ **Travailler notre image, notre identité, notre accueil, notre attractivité**

- Développer la nature en ville au sein de l'agglomération, garante d'un cadre de vie de qualité
- Développer, favoriser la végétalisation des espaces publics et bâtiments pour le confort d'été et lutter contre les îlots de chaleur urbain

# les questionnements et les apports de la concertation



## # Sur la phase règlementaire

### Les sujets de la concertation

- Les objectifs de la concertation sur la phase règlementaire:

- Permettre aux participants de comprendre de quoi est fait et à quoi sert le PLUi HD à travers la présentation des différents documents et pièces règlementaires le constituant,
- Travailler avec les élus par secteur pour une traduction règlementaire partagée et répondant aux spécificités des différents territoire de l'agglomération.
- Présenter aux participants non élus la traduction concrète sur le territoire des 3 grands axes stratégiques définis et validés par les élus lors de la phase d'élaboration du PADD

- Les priorités identifiées par les élus participants aux temps de concertation :

Sur chacun des 4 secteurs du territoire, un temps d'échange a été pris avec les élus afin d'identifier la philosophie règlementaire commune souhaitée par les élus des différents secteurs. L'objectif étant de construire un règlement propre à chaque secteur en accord avec la volonté des élus de ces territoires, en cohérence avec les objectifs généraux du développement de l'agglomération.

Ces séminaire ont permis aux élus communaux des différents secteurs de partager les problématiques d'urbanisme rencontrées par chacun afin de trouver une solution par la règlementation du nouveau PLUi HD

- Des questionnements posés par les citoyens participants aux temps de concertation :

Les temps de concertation organisés à destination des habitants ont été l'occasion de partager, de comprendre et d'échanger sur la règlementation envisagée.

Les questionnements qui ont été posés à nos experts ont essentiellement porté sur les thématiques suivantes :

- ✓ La gouvernance du PLUi HD
- ✓ Le calendrier du PLUi HD
- ✓ Le logement
- ✓ La mobilité
- ✓ Le patrimoine
- ✓ L'environnement
- ✓ Le tourisme
- ✓ L'agriculture
- ✓ Le règlement

# les questionnements et les apports de la concertation



## # Sur la phase réglementaire

### Les réponses du projet de PLUi HD

La concertation citoyenne organisée sur la phase réglementaire a permis (pour plus de détails, se référer aux comptes rendus des temps de concertation) :

- d'expliquer les différentes pièces du PLUi HD et leur articulation,
- de présenter et d'argumenter sur la traduction réglementaire envisagée.
- de répondre aux questions des habitants

● Les éléments qui ont été intégrés dans le projet de PLUi HD :

En termes de contributions, cette phase de travail sur la traduction réglementaire a principalement mobilisée les élus et techniciens des différentes communes. Les élus de chaque secteurs ont identifiés les priorités suivantes qui ont été prises en compte dans le règlement du PLUi HD, lorsque cela était possible et en cohérence avec les objectifs du PADD.

#### ✓ **Elus du secteur du Cœur des Bauges :**

- Agriculture : Préserver les zones agricoles d'intérêt agronomique et paysagère en interdisant toutes constructions même agricoles. Un point de vigilance : laisser des secteurs potentiels de développement suffisants pour les activités agricoles afin de maintenir une agriculture dynamique sur le territoire.
- Activités- Economie- Artisanat : Tout en essayant de limiter les problématiques de nuisances que cela peut engendrer, maintenir et autoriser les activités artisanales dans les villages et hameaux des bauges. Ces activités sont gages de la vitalité du territoire.
- Architecture-Patrimoine : Garder les codes architecturaux traditionnels pour les bourgs et hameaux anciens tout en permettant de petites évolutions d'architecture (annexes et extensions en toit terrasse). Laisser plus de souplesse dans les secteurs d'habitat plus récent.
- Energie-bioclimate : Proposer des règles réalistes et pas trop contraignantes pour développer les énergies renouvelables et les constructions bioclimatiques sur le territoire.

#### ✓ **Elus du secteur de la Cluse urbaine :**

- Architecture- Patrimoine : Préserver les secteurs de fort intérêt patrimonial et sur le reste du territoire, laisser de la souplesse sur les règles architecturales.
- Energie-bioclimate : Accompagner les innovations et encourager le bioclimate. Bien étudier les coûts et les contraintes si l'on impose des réglementations plus strictes que la législation.
- Végétalisation : Intégrer des règles pour imposer la végétalisation des projets mais attention à ne pas empêcher la densification. La végétalisation doit justement accompagner cette densification.
- Activités-Artisanat-économie : Imposer la densification des espaces d'activités. Réfléchir selon les

# les questionnements et les apports de la concertation



## # Sur la phase règlementaire

### Les réponses du projet de PLU HD

#### ✓ **Elus du secteur du plateau de la Leysse**

- Agriculture : En collaboration avec la chambre d'agriculture, il faut définir les secteurs agricoles à préserver où toute construction, même agricole, est interdite, et ce afin d'arrêter le mitage des espaces agricoles. Il faut toutefois permettre les extensions et annexes des habitations existantes.
- Activités-Economie- Artisanat : Il faut permettre les commerces et la restauration dans les villages et hameaux mais interdire les activités nuisantes. Il est nécessaire de permettre l'artisanat mais limiter les nuisances.
- Architecture-Patrimoine : Il faut préserver l'architecture traditionnelle dans les villages et hameau. L'architecture contemporaine peut être acceptée dans les secteurs sans fort enjeu patrimonial mais il faut rester en cohérence avec l'existant, notamment sur les matériaux.
- Energie-bioclimate : Attention à porter entre la nécessité de performances énergétiques et la préservation patrimoniale.

#### ✓ **Elus du secteur des piémonts**

- Agriculture : Ne pas classer trop de terrains agricoles non constructibles pour l'activité agricole pour ne pas trop contraindre l'agriculture qui entretient ces terrains. Il faut permettre l'agriculture sur les terrains agricoles. Limiter toutefois les logements, même pour les agriculteurs, afin d'empêcher le mitage des secteurs agricoles.
- Activités-Economie- Artisanat : Préserver dans les bourgs et hameaux les petites activités non nuisantes pour maintenir la vitalité mais trouver des secteurs pour l'implantation d'activités nuisantes.
- Architecture-Patrimoine : Il faut accepter les innovations architecturales sur certains secteurs mais ne pas tout laisser libre. Il faut fixer quelques règles mais permettre l'innovation. On permet les toitures-terrasses mais pas des cubes par exemple. Il faut qu'il y ait plusieurs niveaux de terrasse.
- Energie-bioclimate : Il faut encourager la performance énergétique mais ne pas l'imposer.



## **Grand Chambéry**

106 allée des Blachères 73026 Chambéry cedex

Tél. 04 79 96 86 00



<https://www.grandchambery.fr/>

Suivez-nous  Facebook  Twitter